

Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France

**UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EGALITE ET LA REUSSITE DE
TOUS LES LYCEEN-NE-S
LE PROJET EDUCATIF REGIONAL**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
1. La Région, partenaire éducatif des lycées	5
2. Les politiques éducatives actuellement mise en œuvre	8
3. La nouvelle ambition du projet éducatif régional	12
ANNEXES AU RAPPORT	19
ANNEXE N°1 : PHOTOGRAPHIE DES POLITIQUES EDUCATIVES 2012 / 2013	20
ANNEXE N°2 : RECOURS DES ETABLISSEMENTS AUX POLITIQUES EDUCATIVES 2012/ 2013	22
PROJET DE DELIBERATION	27
ANNEXES A LA DELIBERATION	30
ANNEXE 1 : REGLEMENT D'INTERVENTION DU PROGRAMME ALYCCE	31
ANNEXE 2 : REGLEMENT D'INTERVENTION DU PROGRAMME ACTIONS LYCEENNES ...	34
ANNEXE 3 : REGLEMENT D'ATTRIBUTION RELATIF A L'ORGANISATION DES SELECTIONS REGIONALES DES OLYMPIADES DES METIERS	37
ANNEXE 4 : REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJET « OUVERTURE SOCIALE »	38

EXPOSE DES MOTIFS

Première Région d'Europe, la Région Île-de-France est marquée par de profondes inégalités sociales et territoriales. Le champ scolaire reflète et amplifie ces inégalités et se caractérise à la fois par une forte hétérogénéité dans la composition sociale des publics accueillis dans les lycées et par un taux de réussite aux examens et un accès à l'enseignement supérieur très inégaux selon les territoires et les académies.

Si l'objectif des 80% d'une génération au niveau du baccalauréat fixé par la loi de 1989 semble atteint en 2013 avec des taux record de réussite à cet examen ; ces progrès qu'il faut saluer ne se sont pas accompagnés d'une réduction des inégalités entre les académies, les établissements, les filières.

Ces inégalités mettent à mal la promesse républicaine, réaffirmée dans la loi de refondation de l'école, de garantir la réussite de tous. La persistance d'un « noyau dur » de l'échec scolaire, la stagnation du taux d'accès au bac général et technologique, les difficultés des bacheliers professionnels à réussir une poursuite d'étude après le bac sont autant d'obstacles à lever pour atteindre les objectifs fixés par la loi : 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur, et réduction par deux sur 5 ans des abandons en cours de formation.

La loi de refondation de l'école renforce par ailleurs les responsabilités des régions dans la carte de formation, l'orientation, la lutte contre le décrochage et impose la participation des collectivités territoriales au Contrat d'objectif conclu entre l'établissement et l'autorité académique. La loi introduit en outre un « droit de formation complémentaire », modifiant une approche centrée sur la seule notion de scolarité obligatoire.

A travers le schéma des formations adopté en 2000 et de nombreuses actions éducatives, la Région s'est engagée de longue date en faveur de l'élévation des qualifications, de l'égalité et de la réussite de tous les lycéens.

Dans ce contexte renouvelé, marqué par le changement en profondeur de notre système scolaire, la Région entend renforcer cet engagement auprès des équipes éducatives en donnant une nouvelle ambition au projet éducatif régional, objet du présent rapport.

Sur la base d'un bilan précis des actions éducatives et culturelles menées par la Région en direction des lycées (annexes 1 et 2), ce nouveau projet éducatif marque le soutien de la Région en direction des jeunes franciliens, et tout particulièrement de ceux qui doivent surmonter les obstacles liés à leurs conditions de vie et d'études, et des nombreuses équipes éducatives très investies dans la réussite de leurs élèves : 57% des lycées publics franciliens sont en effet engagés dans au moins 3 actions éducatives et/ou culturelle proposées par la région.

Construit dans la concertation, au sein des ateliers de l'observatoire régional de la mixité sociale et de la réussite scolaire, de la commission des lycées et des politiques éducatives, mais aussi dans le cadre de rencontres avec les établissements engagés dans les différents dispositifs et les jeunes eux-mêmes, le nouveau projet éducatif régional repose sur **une plus grande lisibilité de nos programmes** afin de favoriser davantage encore, l'accès des équipes éducatives et des jeunes aux actions éducatives.

Cet objectif se traduira par

- la simplification de nos procédures d'accès aux programmes régionaux à travers :
 - le passage d'une approche thématique des projets à une approche par objectifs
 - le regroupement des appels à projets des établissements dans une entrée commune
 - la création du programme « Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves » (ALYCCE) qui regroupera les actions d'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne
- l'enrichissement du programme « Actions lycéennes » d'un volet « projet des délégués académiques à la vie lycéenne » afin soutenir les démarches au niveau inter-académique et impulser une approche de projets inter-CVAL. Toutes les thématiques relevant du programme ALYCCE seront par ailleurs éligibles aux projets inter-établissements
- la prise en compte, dans le cadre du projet éducatif régional, des orientations du Plan régional d'actions de lutte contre le décrochage scolaire délibération (CR 33-13 du 26 avril 2013)

Il s'agira également de mieux informer et de valoriser les établissements engagés dans les projets à travers :

- une information systématique des conseils d'administration des établissements concernant les actions soutenues par la Région

- l'association des élus et des services aux réunions de restitution
- l'élaboration d'un bilan annuel des réponses des lycées aux appels à projets et sa mise en ligne sur le site internet de la Région et l'ENT
- le développement du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du projet éducatif régional et leur communication auprès des commissions des lycées et des politiques éducatives et de la Culture et de l'observatoire régional de la mixité sociale et de la réussite scolaire.

Cette plus grande lisibilité de nos programmes éducatifs viendra appuyer l'objectif prioritaire du projet éducatif régional : accompagner un plus grand nombre d'établissements et de jeunes tout en accentuant notre soutien en direction des lycées accueillant les lycéen-ne-s les plus en difficulté.

Cet objectif se traduira par une intervention spécifique en direction des lycées bénéficiaires de la dotation de solidarité mais aussi par l'ouverture à un public élargi de nos programmes en faveur de l'ouverture sociale et de la mobilité internationale.

1. La Région, partenaire éducatif des lycées

En 2013, 79,3 % des jeunes d'une même génération ont atteint le niveau du baccalauréat. Si l'objectif des 80% fixé par la loi de 1989 semble enfin atteint, c'est essentiellement grâce à la création du bac professionnel créé en 1985. La part des bacheliers de la voie générale comme de la voie technologique a en effet peu progressé depuis 15 ans, à la différence de la part des bacheliers de la voie professionnelle (un quart des bacheliers 2013).

Ces progrès ne sont pas accompagnés d'une réduction des inégalités

Les écarts sociaux quant à la scolarité et à la réussite se sont renforcés : sur la génération entrée en 6ème en 1995 et dont on peut suivre la scolarité, 13% des enfants d'inactifs n'ont même pas atteint la 3^{ème}. 27% d'enfants d'inactifs, 40,7% d'enfants d'ouvriers non qualifiés ont obtenu un bac contre 87,6% des enfants de cadre. Les écarts se creusent encore pour le bac général (respectivement 22,1%, 30,4% contre 83,9% ; source Education nationale).

« En réalité dans notre pays les écarts sont en train de se creuser... et tout le travail de la refondation de l'école est de réduire ces écarts insupportables de réussite selon les origines sociales", a déclaré JP Delahaye, directeur général de l'enseignement scolaire commentant les résultats au baccalauréat 2013. "C'est important d'avoir ces chiffres en mémoire... Tout le monde n'a pas le bac. Tout le monde n'entre pas en université. On a des marges de progression importantes chez les jeunes d'origine populaire".

Face à l'objectif inscrit dans la loi de 50% de diplômés du supérieur, la question de la progression du taux d'accès au bac général comme celle de la poursuite d'étude des bacheliers de la voie professionnelle sont clairement posées. D'après les chiffres ministériels, tous bacs confondus, 85% des jeunes poursuivent des études après la terminale, à temps plein ou à temps partiel. Mais ils ne sont que 47% pour les bacheliers professionnels, 99% pour les lauréats de la filière générale (chiffres 2011).

Le bac devenant la norme, il est également indispensable de porter un effort particulier en direction des jeunes qui sortent sans diplôme de l'école. La loi de refondation de l'école, affirme, dans son chapitre premier que tous les élèves sont capables et que l'école doit «garantir la réussite de tous»

Le défi est immense. Car ce « noyau dur » d'échec scolaire persiste. Pire, toutes les enquêtes prouvent qu'il grossit. A 15 ans, 22 % des élèves sont à la traîne, selon la dernière évaluation PISA de l'OCDE. C'est 5 % de plus qu'au début des années 2000.

La Région, partenaire des équipes éducatives entend bien contribuer à cet effort en renforçant et renouvelant son projet éducatif.

1.1. L'Ile-de-France particulièrement concernée par les inégalités

Si la structure sociale de la Région est la plus aisée de France, avec 35,3% de ménages cadres, la pauvreté y est également prégnante et les inégalités criantes : la part des 15-18 ans dont le quotient familial est inférieur à 581€ par mois varie, selon les territoires, de 4,5 à 74%.

Compte tenu de la géographie sociale très contrastée de l'Ile-de-France et des mécanismes propres au système scolaire, accentués par les phénomènes de concurrence entre établissements amplifiés ces

dernières années par l'assouplissement de la carte scolaire, les inégalités scolaires territoriales se sont creusées en Ile-de-France comme le décrivait le rapport CR 121-11 du 18 novembre 2011.

Ainsi, le taux d'élèves issus de familles qui appartiennent à la CSP dite défavorisée (catégorie D au sens du regroupement opéré par l'Education nationale sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE) s'établit en moyenne pour l'ensemble des 469 EPLE franciliens à 33%. La moitié des EPLE se situe au-dessus de cette moyenne : 236 établissements dont 30 lycées généraux et technologiques, 93 lycées polyvalents et 113 lycées professionnels.

Au-delà de cette moyenne régionale, le taux de CSP dite défavorisée varie fortement selon les types d'établissements. Ainsi en lycée général et technologique, la moyenne s'établit à 21% et 70 établissements de cette catégorie se situe au-delà ; en lycée polyvalent à 35% et 84 établissements se situent au dessus ; en lycée professionnel à 45% et 60 établissements se situent au-dessus.

Il varie également fortement au niveau des territoires comme l'ont mis en évidence les données recueillies à l'occasion de la concertation sur le programme d'investissement 2012-2022 (annexe 3 au présent rapport.)

Les taux de réussite aux examens et l'accès à l'enseignement supérieur demeurent très inégaux selon les territoires et les académies.

La carte de la réussite au baccalauréat général (annexe 3 au présent rapport) reproduit le clivage de l'Ile-de-France entre sa partie Est et sa partie Ouest. Les zones de très grande périphérie apparaissent aussi comme des zones de moindre réussite.

De la même manière la carte de la surreprésentation de l'enseignement professionnel (annexe 3 au présent rapport) recoupe celle des communes les moins riches d'Ile-de-France.

Les taux de sortie sans diplôme du système éducatif sont également contrastés géographiquement. Ce sont les jeunes de Seine-Saint-Denis qui sont le plus souvent non scolarisés (7,2 %), avant ceux du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne ou d'Essonne dont les taux sont voisins de ceux de l'ensemble de la France métropolitaine (6,7 %).

Loin de se réduire les écarts se creusent et interpellent au delà de l'Education nationale. La lutte contre ces inégalités nécessite la mobilisation et l'engagement de tous et notamment des collectivités territoriales, qui par leur approche transversale, leurs responsabilités sociales, dans le développement économique et la formation en font des partenaires à part entière de l'action éducative.

1.2. Le sens de l'engagement régional dans les politiques éducatives

1.2.1. Des choix politiques au service de l'égalité en matière de réussite scolaire

Compte tenu de ces inégalités, et au delà des politiques d'aide aux familles mises en place depuis 1999 (gratuité des manuels scolaires, aide régionale à la demi-pension, aide à l'équipement dans la voie professionnelle, aide aux concours, expérimentation de la tarification sociale, CR 39-10 septembre 2010), la Région a fait le choix politique d'un engagement prioritaire en direction des élèves les plus fragiles et des établissements où ils sont scolarisés, pour rétablir de l'égalité en matière de réussite scolaire, en agissant à plusieurs niveaux.

Elle a ainsi créé un Observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire (CR 84-11 du 29 septembre 2011). En terme de dotation de fonctionnement (DGFL), elle a fait évoluer la dotation de solidarité (DS) destinée à mieux accompagner les établissements accueillant particulièrement des élèves issus de milieux modestes plus éloignés de la culture scolaire (CR 71-12 du 27 septembre 2012), intégré à la DGFL une dotation spécifique pour les lycées éloignés.

Cette approche spécifique appliquée aux moyens de fonctionnement a été également pleinement intégrée au Programme d'investissement 2012-2022. Il importe en effet que les établissements accueillant une forte concentration d'élèves issus de milieux modestes s'appuient sur un cadre patrimonial favorisant la réussite et incarnent l'égalité scolaire. Plus encore, les opérations du PPI 2012-2022 doivent contribuer à favoriser la mixité sociale et scolaire, facteur clef de la réussite et de l'élévation des qualifications de toute une classe d'âge.

En 2013 était adopté le plan régional d'action contre le Décrochage (délibération CR 33.13 du 27 avril 2013), présenté conjointement par le Vice-président chargé de l'apprentissage et de la formation professionnelle et la Vice-présidente chargée des lycées et des politiques éducatives, avec pour objectif l'accès au diplôme pour tous les lycéen-ne-s et apprenti-e-s.

La nouvelle ambition du projet éducatif régional proposé dans le présent rapport s'inscrit dans cette dynamique de lutte contre les inégalités qui restent la cause principale de l'échec.

1.2.2. Un engagement renforcé de la Région auprès des équipes éducatives

La réussite des lycéen-ne-s se joue d'abord dans la classe, c'est pourquoi les évolutions engagées par l'Etat, par exemple sur la formation des enseignants, les pratiques pédagogiques en lien avec le développement du numérique éducatif, tout comme le bilan très attendu des réformes du lycée sont essentiels.

Il s'agit bien au travers de dispositifs régionaux mis à disposition des lycées, de venir en appui, et non en remplacement, des actions menées par l'Education nationale, en ciblant prioritairement les lycées qui accueillent les jeunes les plus en difficulté. Parmi ces jeunes se trouvent de nombreux lycéen-ne-s étrangers pour lesquels le lycée joue un rôle très important pour leur intégration dans la société française.

Les résultats en valeur ajoutée* par rapport aux résultats attendus de plusieurs lycées franciliens, scolarisant des lycéen-ne-s de milieux très populaires et parfois nouvellement arrivés en France, avec des équipes stables et très mobilisées, illustrent de façon tout à fait encourageante les effets de cette politique. Certains établissements augmentent de 5 à 10 points le taux de réussite au baccalauréat en mettant en œuvre un ensemble d'actions convergentes au-delà de l'activité purement scolaire, en sollicitant largement les dispositifs régionaux éducatifs aussi bien dans les champs culturels, de prévention du décrochage, du développement durable, de l'ouverture internationale.

D'autres établissements comme le lycée Alfred Nobel à Clichy sous Bois (11 AE dont 4 sur la réussite, Projet Lycée, Actions Lycéenne, 1 action mémoire et 1 développement durable), le lycée de l'Essouriau au Ullis (8 AE dont 3 sur la réussite, 2 actions culturelles, 2 sur la mémoire et Jeunes Pour l'Egalité) ou encore à Paris les lycées professionnels Hector Guimard (7 AE dont 3 sur la réussite, Jeunes Pour l'Egalité, Projet Lycée, 1 sur la mémoire et 1 action culturelle), et le lycée d'Alembert (6 AE dont 4 actions culturelles, 1 sur la réussite et 1 sur la mémoire) alimentent la dynamique de l'établissements en mobilisant de nombreux dispositifs ; les taux d'accès de la seconde au baccalauréat dans ces établissements sont supérieurs et plus de 10 points à la référence nationale.

Avec la nouvelle ambition de son projet éducatif, la Région entend renforcer l'accompagnement des équipes éducatives dans cet objectif d'élévation des qualifications, d'égalité, et de réussite de tous les lycéen-ne-s.

1.2.3. Un partenariat renforcé avec les autorités académiques

L'action régionale est complémentaire de celle de l'Education nationale, dans le prolongement des stratégies mises en place dès le schéma des formations 2000-2006, en particulier dans la charte Réussite pour tous (Région Académies et DRIAAF). Cette démarche partenariale, qui s'enracine dans les relations établies sur les compétences partagées, permet d'organiser de véritables synergies comme par exemple dans le champ de la lutte contre le décrochage.

Les actions de politiques éducatives régionales sont fondées sur une démarche de concertation et de contractualisation avec les autorités éducatives (charte Réussite pour tous, Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif).

Une convention avec les trois académies sous l'égide du Ministère de l'Education nationale sur les thématiques du décrochage, de l'égalité femme homme, des internats, du numérique et de la vie lycéenne prolongeant et élargissant cette démarche sera proposée au vote de la commission permanente avant la fin de l'année 2013.

Sa signature permettra de franchir une nouvelle étape, le partage des objectifs et des plans de déploiement garantissant l'efficacité de l'action publique dans ces domaines communs.

* L'indicateur de valeur ajoutée compare le taux de réussite attendu d'un lycée avec les résultats effectifs au baccalauréat. Le calcul est effectué à partir de l'âge, du sexe, des résultats au collège et de l'origine sociale des élèves. Le croisement de ces données permet "une bonne approximation des chances d'accès et de réussite au baccalauréat d'un élève. Plus un élève est jeune et favorisé de par son origine sociale, plus ses chances sont grandes, au sens statistique, de réussir au baccalauréat" (source Education nationale).

2. Les politiques éducatives actuellement mise en œuvre

Poursuivant le travail entamé lors du Schéma des formations 2000-2006, la Région a développé de nombreux dispositifs en matière d'actions éducatives, pour la réussite des élèves, (Réussite pour tous, ouverture sociale, mobilité...) pour le développement des projets des lycéen-ne-s, des équipes éducatives, et proposant aux lycées, à travers de multiples partenariats, une ouverture sur le monde, le devoir de mémoire, la culture et la citoyenneté.

Les politiques éducatives régionales fondées sur des thématiques ont été élaborées dans trois grands champs d'intervention

- la réussite des élèves,
- l'accompagnement des projets des élèves et des équipes éducatives
- l'ouverture des lycées sur le monde, la culture, la mémoire et la citoyenneté

2.1. Les dispositifs créés au cours de la mandature

Depuis 2010, l'Assemblée régionale a adopté des délibérations qui orientent et étendent ses champs d'intervention en matière d'actions éducatives.

Le rapport cadre 39-10 : « *Développer une culture de l'égalité pour la réussite de tous* » met en place le plan d'action régional pour l'égalité des filles et des garçons avec le dispositif Jeunes pour l'Egalité quelques mois après la décision de l'assemblée régionale sous l'impulsion de la Vice présidente chargée de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé, et du handicap, de diffuser un pass-contraception à disposition de jeunes franciliennes dans tous les établissements de formation.

Avec le dispositif Jeunes pour l'égalité la Région propose aux élèves et aux équipes éducatives d'engager le débat au cours de sessions de sensibilisation puis de le poursuivre sous l'angle de la créativité, grâce à des ateliers d'expression (théâtre, radio, journaux, sérigraphies...).

Le travail mené permet aux jeunes d'interroger les représentations sexuées de soi et des métiers, d'affirmer la liberté de disposer de son corps et de mieux s'approprier le principe de laïcité, porteur de liberté individuelle et protecteur du droit des femmes. Autour de ces thématiques, les élèves réalisent des affiches, écrivent des textes, des slams, produisent des films, des théâtre-forums, qui sont présentés lors d'une grande rencontre de restitution en fin d'année scolaire. En 2012-2013, 5 878 jeunes et 435 adultes ont été sensibilisés, 84 ateliers ont été menés dans 23 lycées

Dans le domaine culturel, à l'initiative du Vice-président chargé de la culture, la Région déploie depuis la rentrée 2011 des médiateurs culturels dans les lycées pour permettre une meilleure utilisation de ses aides. Leur rôle consiste à informer, à conseiller et à accompagner les jeunes et les enseignants souhaitant s'investir dans les dispositifs culturels initiés par la Région mais aussi par les autres collectivités du territoire. Les médiateurs apportent ainsi une aide très concrète en mettant en relation les porteurs de projet avec les nombreuses structures culturelles de proximité, et en les accompagnant depuis la recherche de financements jusqu'à la mise en œuvre de leur projet. Les réalisations sont mises en valeur sur un site dédié, www.mediateurcultureliledefrance.fr, favorisant ainsi la mutualisation des expériences et les coopérations entre établissements. La Région conduit ce dispositif avec le soutien d'Arcadi, organisme associé chargé de soutenir la création artistique.

En 2011, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour répondre aux attentes exprimées lors de la consultation "paroles de lycéen-ne-s "

- "Entreprises partenaires des lycéen-ne-s" permet l'accès aux stages obligatoires pour les jeunes de la voie professionnelle qui rencontrent des difficultés dans leurs recherches. Pour la première année de déploiement, le dispositif a concerné 100 élèves de 37 lycées franciliens.

- "Actions Lycéennes" soutient directement les projets de groupes élèves ; la culture, la vie du lycée, la lutte contre les discriminations, le développement durable, le sport et les actions sur le quartier et la ville sont privilégiés.

Le Budget Participatif des Lycées expérimenté dans 30 lycées franciliens en 2012-2013 procède du même objectif de développement de la démocratie lycéenne. Toute la communauté lycéenne est associée dans un processus participatif visant à définir un ensemble de projets d'aménagement pour le lycée. Cette démarche, plébiscitée par les établissements (130 candidatures ont été adressées à la Région), est accompagnée d'une évaluation.

La démarche Lycée Eco-responsable procède de la même démarche d'implication des élèves et des communautés éducatives dans un processus de développement durable, en cohérence avec le plan climat régional adopté le 23 juin 2011 par délibération CR 43-11. En 2012-2013, 38 lycées se sont engagés autour de 5 thématiques prioritaires. Ce nombre sera porté à 50 en 2013-2014, témoin de la mobilisation des établissements.

Le plan régional d'action de lutte contre le décrochage adopté par l'assemblée régionale le 26 avril 2013 est en cours de mise en œuvre, notamment les protocoles de sécurisation des parcours, l'accompagnement lors du passage 3^{ième} – lycée CFA, le partenariat avec l'association des PEP pour l'accompagnement des élèves au cours de maternité.

2.2. Synthèse des principaux dispositifs

Les tableaux ci-dessous regroupent les principaux dispositifs régionaux aujourd'hui à disposition des lycées franciliens qu'il s'agisse des politiques éducatives conduites par l'Unité Lycée ou des politiques culturelles pilotées par l'Unité Société.

La réussite des élèves

Projet	Objectifs	Budget	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb Projets / ateliers/ partenaires
Réussite pour tous	Réduire le nombre des sorties prématurées du système scolaire et favoriser l'équité en matière de réussite grâce à des actions de soutien personnel, de restauration de l'estime de soi, d'acquisition des savoirs de base, accueil et accompagnement des élèves, rescolarisation...	1,08	94	22 786	97 projets
Ouverture sociale	Contribuer à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur à travers une aide aux associations et aux étudiants bénévoles des grandes écoles proposant du soutien scolaire, des sorties culturelles, des ateliers d'expression, une aide à l'orientation.	381 640	62	2000	3 associations, 9 grandes écoles
Parcours européens	Encourager le développement des compétences linguistiques et l'acquisition d'une véritable expérience professionnelle et culturelle en aidant les élèves des sections européennes des sections professionnelles à suivre un stage de formation en entreprise dans un pays européen	384 761	52	669, (prévisionnel)	stages effectifs entre 300 et 350
Passeport langues vivantes	Permettre aux élèves de BTS titulaires du bac professionnel d'améliorer leur niveau en langue pour mieux réussir et d'insérer sur le marché du travail par le financement de séjours linguistiques à l'étranger	850 000	134	650	Destination principale : Grande-Bretagne
Entreprises et collectivités partenaires des lycéennes et des lycéens	Mettre en relation les jeunes qui ont des difficultés à trouver un stage avec les entreprises et les collectivités prêtes à les accueillir à travers la signature d'une charte	96 000	36	100	

A ces principales actions s'ajoutent différents partenariats :

- avec l'association A-Sourd pour créer des conditions d'apprentissage adaptés aux élèves sourds et malentendants,
- avec l'association Ecole et vie locale pour aider les élèves à devenir acteurs de leur choix d'orientation par l'organisation d'ateliers pour préparer et faciliter l'intégration au monde de l'entreprise,
- avec l'association Plaine Commune promotion "Mosaïque des talents" visant la valorisation des filières techniques, professionnelles, la connaissance des métiers et du monde de l'entreprise via un concours de projets imaginés, montés et défendus par des élèves devant un jury de professionnels,
- avec l'association Daika "Décollez l'étiquette" pour un travail sur l'image et le respect de soi et de son authenticité à travers des ateliers de pratique, des visites d'ateliers et la participation à des défilés de mode pour découvrir les milieux professionnels de la mode,
- avec la Confédération de l'artisanat des petites entreprises et du bâtiment pour une sensibilisation des jeunes à la filière du bâtiment,
- le soutien à l'organisation des Olympiades des métiers, compétition au cours de laquelle se confrontent les meilleurs jeunes de moins de 23 ans dans une cinquantaine de métiers.

Accompagner les projets des élèves

Projet	Objectifs	Budget	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb Projets / ateliers/ partenaires
Actions lycéennes	Soutien aux élèves pour la réalisation de projets dans les domaines culturels (culture en acte), de la citoyenneté (projets lycéen-ne-s) ou de projets portés par les CVL	66 511	37	3431	40 projets
Lycée innovation éducative	Soutien aux équipes éducatives qui développent des initiatives innovantes en matière éducative et impliquant directement des lycéen-ne-s: respect de l'environnement, accès à toute forme de culture, lutte contre les discriminations, éducation à la santé et à la citoyenneté	404 351	117	7039	143 projets

Culture, mémoire et citoyenneté

Projet	Objectifs	Budget	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb Projets / ateliers/ partenaires
Partenariat avec l'association Savoir au présent Programme Télémaque	Formation au regard face au défilement des images de télévision	85 000	36	1800	3 rencontres générales (plateaux) et 36 rencontres dans les classes avec les équipes de réalisation
Partenariat avec l'association Les amis de Magnum photos Programme "Mon œil !"	Découverte de la création documentaire	65 000	32	1235	3 rendez vous enseignants et 3 ateliers avec chaque lycée
Partenariat avec la Grande Halle de la Villette Parcours de médiation culturelle	Sensibilisation des élèves à des formes artistiques singulières	67 100	48	1213	4 parcours de médiation culturelle
Poésie en liberté	Organisation d'un concours international de poésie en langue française pour les lycéens et étudiants via internet	18 000	160	850	
Partenariat avec l'association Chroma Programme "musique en commun"	Organisation de parcours mélomane dans le vaste champ des musiques populaires	50 000	30	817	6 étapes (Conférences, rencontres avec des artistes, sortie au concert, travaux dirigés, auditions, productions des élèves, restitution)
Médiateurs culturels	Accompagnement des projets et dispositifs culturels en faveur des jeunes et des enseignants mis en œuvre par la Région, les autres collectivités et la puissance publique.		32		
Lycéens - Apprentis au cinéma	Acquisition des bases du langage et de l'analyse cinématographiques et découverte des grands classiques du cinéma	766 000	414	39 900	
Prix littéraire des lycéens et des apprentis	40 classes étudient 40 œuvres de littérature contemporaine et élisent les ouvrages lauréats à l'issue de rencontres, d'ateliers et de rencontres départementales.	130 000	38	1 200	1 rencontre par département 1 rencontre régionale
Ciné-club dans les lycées	Favoriser la création par les lycéens de ciné-club dans leur établissement	199 000	51	102	
Club théâtre dans les lycées	Accompagnement des lycéens et apprentis pour favoriser les initiatives autour de la pratique théâtrale hors temps scolaire.	198 000	17	201	
Partenariat avec le Mémorial de la Shoah	Sensibiliser les jeunes à l'histoire de la Shoah	280 446	69	7 913	- 4 voyages à Auschwitz - 6 actions
Partenariat avec le Musée mémorial des enfants du Vel d'Hiv d'Orléans	Rappeler, perpétuer et approfondir le souvenir des camps du Loiret	3 954	4	135	- Visite du Musée du CERCIL - Visite des camps de Pithiviers - 6 ateliers - 4 groupes pour une

					première année de fonctionnement
Partenariat avec le Mémorial de Caen	Sensibiliser les lycéens à l'histoire du XXème siècle, à l'éducation à la paix et la citoyenneté.	61 000	24	1 141	- 4 journées de découvertes pour les membres des équipes éducatives - Journées de découvertes pour 2.450 lycéen-ne-s et 500 apprenti-e-s
Partenariat avec l'association Jean Monnet	Sensibiliser les lycéens à la dimension européenne	57 075	48	1 934	- 6 sessions - 80 conférences - Kit pédagogique
Partenariat avec l'institut du Tout Monde	Sensibiliser les lycéens aux questions de la traite négrière, de l'esclavage et de l'abolition	45 411	25		Ateliers dans les lycées, restitution dans le courant du mois de mai (200 élèves)
Rencontres lycéennes	Offrir un espace d'expression et de partage des expériences à tous les jeunes pour soutenir des initiatives d'établissements qui font se rencontrer des élèves de lycées différents autour des thématiques de la mémoire	6 994	4	195	- 4 projets pour une première année de fonctionnement

Projet	Objectifs	Budget	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb Projets / ateliers / partenaires
Jeunes pour l'égalité	Coordonner et soutenir les initiatives organisées sur la thématique de l'égalité des filles et des garçons	500 000	23	5 878	- 7 associations partenaires - 82 ateliers - 1 restitution (600 jeunes)
Programme lycées ECO-responsables	Sensibiliser les élèves aux thèmes de l'énergie, l'eau, la biodiversité, les déchets, l'alimentation et la santé	50 000	38	2 000	

2.3. Taux de recours des lycées aux dispositifs régionaux

Un croisement des données quantitatives permet de mesurer l'impact des actions éducatives par la réponse des lycées (annexe 2 au rapport).

Conduisant :	Tous les lycées publics / Total des lycées publics (469)		Lycées Dotation Solidarité / Total des DS (165)		Lycées Dotation Solidarité bénéficiant aussi de la Dotation Eloignement (23)	
	3 actions éducatives et plus	267	57 %	110	67 %	15
Projet Réussite pour tous	92	20 %	44	27 %	7	30 %
Projet Lycées (PLIE)	117	25 %	52	32 %	6	26 %

On constate que 57% des 469 lycées publics participent au moins à 3 actions éducatives régionales (8% des 215 lycées privés) avec 4,35 actions en moyenne par lycée

Pour les lycées bénéficiaires de la dotation solidarité (DS) ce chiffre s'élève à 67%. Les lycées DS participent donc en moyenne mieux que l'ensemble des lycées aux actions éducatives. C'est aussi le cas des lycées bénéficiaires de la dotation complémentaire « éloignement » (DE) ; 65% d'entre eux participent à au moins 3 actions éducatives ; ils conduisent aussi plus des projets Réussite pour tous et Projets Lycée que la moyenne. Parmi ces lycées, ceux qui bénéficient aussi de la Dotation Solidarité (dernière colonne du tableau ci-dessus) mobilisent les dispositifs régionaux dans des proportions analogues à la moyenne des lycées DS, supérieure à la moyenne de tous les lycées. Dans cette catégorie, seuls 2 établissements ne conduisent aucune action éducative régionale.

Sur l'ensemble des lycées publics, 38 (soit 8%) et 100 lycées privés, (47% des 215 lycées privés) n'ont sollicité aucune action éducative durant l'année scolaire 2012 – 2013.

Les actions éducatives sont donc bien identifiées par les lycées franciliens. Seule une toute petite minorité d'établissements publics ne fait pas appel aux actions éducatives. Pourtant la différence entre lycée et lycée « DS » reste trop faible au regard de l'objectif de renforcement significatif de l'égalité et de la réussite.

Au-delà de ce bilan quantitatif, qui démontre le fort investissement des lycées franciliens dans les actions éducatives proposées par la Région, il convient de mesurer combien ces programmes apportent aux établissements, mais d'abord à chaque élève concerné, sur le plan de la réussite scolaire.

La mise en œuvre d'actions convergentes, dépassant le champ de l'activité strictement scolaire, aura ainsi permis à certains établissements d'augmenter de 5 à 10 points le taux de réussite au baccalauréat comme les lycées Jean Renoir à Bondy et Romain Rolland à Goussainville classés parmi les 36 lycées « *qui parviennent à faire mentir les déterminismes sociaux* » (source le Monde).

Une démarche spécifique en direction des lycées « DS », une nouvelle méthode de travail à mettre en place notamment au bénéfice des élèves de l'enseignement professionnel devrait ainsi permettre une utilisation des actions éducatives par un plus grand nombre d'élèves et de lycées. L'identification des lycées ne participant à aucune action doit permettre, vu leur faible nombre, de mener une action d'information ad hoc, soutenue par un contact direct.

La nouvelle ambition du projet éducatif régional s'inscrit dans l'engagement régional pour l'égalité et la réussite de tous les élèves qui oriente d'ores et déjà les priorités en matière patrimoniales PPI, et se traduira par des objectifs sur 3 ans :

- toucher 100% des lycées DS et ainsi s'assurer que l'action régionale concerne les publics les plus fragiles
- assurer, dans le suivi des actions, une progression de celles s'adressant aux élèves de l'enseignement professionnel.

3. La nouvelle ambition du projet éducatif régional

La Région, entend renforcer son engagement pour l'élévation des qualifications, l'égalité, et la réussite de tous les lycéen-ne-s.

C'est le sens de la nouvelle étape du projet éducatif régional. L'objectif des propositions du présent rapport vise à

- toucher un plus grand nombre d'établissements et de jeunes
- accentuer les actions en direction des lycées et des jeunes les plus en difficulté
- mieux les faire connaître, rendre plus lisible la politique régionale en regroupant les dispositifs
- simplifier faciliter les procédures d'accès aux dispositifs pour les équipes et les jeunes eux-mêmes
- valoriser les établissements engagés dans les projets

3.1. Passer d'une approche par thèmes à une approche par objectifs

Les Actions éducatives se sont enrichies au fil des délibérations pour former un ensemble cohérent mais complexe.

Afin de redonner une unité, le présent rapport propose d'adopter une approche par objectifs plutôt que par thématiques. Le soutien à la réussite n'est toutefois pas univoque. Il prend des formes multiples qui peuvent être regroupées dans trois champs d'intervention qui correspondent à trois clés complémentaires :

- construire un projet, acquérir un diplôme, poursuivre des études,
- exercer la citoyenneté et la prise de responsabilités,
- s'ouvrir au monde et à la culture.

La prévention de l'abandon scolaire notamment par l'accompagnement renforcé, l'ouverture sociale pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la rescolarisation après une période de décrochage, sont autant d'axes d'intervention pour accéder à un premier diplôme et poursuivre des études, clés de l'insertion

professionnelle. La connaissance de l'entreprise et des métiers participe également de ce premier champ d'intervention.

Le développement de la vie scolaire et de la démocratie au sein du lycée, le développement de lieux d'expression et de paroles contribuent à l'exercice de la citoyenneté et de la prise de responsabilités clés de l'insertion sociale.

L'ouverture culturelle, le travail qui peut en résulter sur l'estime de soi, l'autonomie de la pensée, le développement de la sensibilité, l'accès à la nouveauté et la complexité participent du troisième champ d'intervention tout comme la mobilité internationale.

Les actions éducatives seront donc articulées autour à ces trois champs d'intervention en se référant à l'objectif qui les relie entre elles et donne un sens à l'ensemble.

Elles devront faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'établissement dans l'année ; les établissements associeront les représentants de la Région aux événements, manifestations et restitutions des actions éducatives.

Afin de simplifier les démarches administratives pour l'organisation des sélections régionales des olympiades des métiers dans les lycées, il est proposé de modifier le règlement d'attribution de la subvention régionale aux établissements en supprimant, à l'instar des autres dispositifs régionaux, l'obligation faite aux EPLE de signer une convention avec la Région suivant le règlement figurant en annexe 3 à la délibération.

Au-delà de la logique globale des politiques éducatives, leur déploiement doit aussi être servi par la stratégie d'information et de développement auprès des établissements, en particulier des lycées « Dotation Solidarité » pour assurer une meilleure appropriation de leur part.

3.2. Prioriser l'information des lycées « Dotation Solidarité »

Le bilan de l'utilisation des actions éducatives par les lycées montre que les établissements DS le font plus que la moyenne. Toutefois, la différence n'est pas déterminante. Aussi est-il proposé d'adopter une stratégie d'intervention spécifique en direction des lycées « DS ».

Celle-ci se déclinera suivant trois axes :

- Axe information : organisation d'une réunion des équipes éducatives des lycées DS, avec les élus et les services concernés de l'Unité des Lycées et de l'Unité Société, dès la rentrée, pour une présentation du projet éducatif régional incluant un moment en petits groupes pour permettre des échanges directs, soutenue par une dimension informelle pour faciliter le contact entre agents régionaux et équipes de direction.

- Axe contacts de terrain : il s'agit de coordonner les rencontres de terrain en s'appuyant sur les visites des agents dans le cadre du pilotage des dispositifs (RPT, PLIE, Eco-lycées, Budget participatif, nouvelles actions décrochage, prix littéraire, entreprises et collectivités partenaires des lycéens, Olympiades....) mais aussi lors de rencontres liées à l'équipement des lycées, au déploiement de l'ENT pour faciliter l'usage des dispositifs des politiques éducatives, apporter un conseil, recueillir les remarques des établissements. Ce lien direct agent / lycée sera établi en priorité avec les lycées DS qui ne sollicitent pas d'action éducative.

- Axe suivi des rencontres : il s'agit de mesurer le développement de la couverture des actions éducatives auprès des lycées prioritaires. La cartographie des rencontres en donnera une image qui nourrira la stratégie d'intervention, le principe restant de susciter des projets et des candidatures dans les lycées DS, qui en font le moins. L'évaluation de la part des projets s'adressant aux élèves de l'enseignement professionnel permettra de s'assurer de leur progression en incitant les établissements à développer les actions en faveur de ce public.

Ces axes d'intervention viennent s'ajouter à la procédure en cours qui consiste à s'assurer de la participation de lycées DS dans les dispositifs qui s'y prêtent : prix littéraire des lycéen-ne-s, Savoir au présent, Mémorial de la Shoah, Jeunes pour l'Égalité, Institut du Tout Monde, Parc de la Villette...

3.3. Simplifier les procédures pour les équipes éducatives et les lycéen-ne-s.

Pour accroître la lisibilité des dispositifs régionaux, en particulier des appels aux projets des établissements et des lycéen-ne-s, ceux-ci seront regroupés dans une entrée commune dont l'objectif sera la réussite des élèves et leur intégration dans l'établissement pour qu'ils fassent des « années lycées » une période riche dans leur parcours de formation. Avec trois axes :

- les projets pédagogiques, permettant donner du sens, enrichir l'étude, ouverts à tout public mais plus particulièrement fléchés au lycée DS regroupés sous l'appellation ALYCCE (Agir au Lycée pour la Culture et la Citoyenneté des Elèves)
- les projets des lycéens : le lycéen acteur de projets Actions Lycéennes
- les projets qui s'adressent au public en risque de décrochage (CAP, redoublants, absentéistes....) ou ayant abandonné l'école avec Réussite pour tous

3.3.1. Réussite pour tous

Le dispositif Réussite pour tous est au cœur du Plan Régional de Lutte contre le Décrochage (délibération CR 33.13 du 27 avril 2013), avec pour objectif l'accès au diplôme pour tous les élèves. Ce sont des actions qui procèdent de la prévention du décrochage scolaire et du retour en formation. Un bilan des années antérieures conduit aujourd'hui à préciser les orientations du dispositif et de les regrouper dans 3 entrées simples :

1. Acquérir les outils pour réussir

Il s'agit avant tout d'un accompagnement pour acquérir les atouts et persévérer dans la scolarité :

- lutte contre les difficultés de lecture/écriture (difficulté à comprendre le sens du texte écrit),
- cours de français langue étrangère pour les élèves étrangers nouvellement arrivés,
- accompagnement des exclus temporaires et/ou définitifs,
- points écoute,
- travail sur l'estime de soi,
- soutien aux actions en faveur de la scolarisation, de l'orientation ou aide des projets des élèves handicapés.

2. Construire son projet

- semaine d'intégration réservée aux classes de CAP,
- aide au projet professionnel,
- ré-orientation,
- intégration dans un métier,
- découvertes des débouchés d'une filière.

3. Reprendre une formation

Il s'agit de reprendre une formation après une période d'abandon :

- structures de raccrochage : micro-lycée, nouvelles chances, Pôle Innovant Lycéen....,
- plate forme décrocheurs,
- pôle de remobilisation pour les non-affectés.

La rencontre « Réussite pour tous » du 29 mai 2013, prenant la suite des rencontres organisées depuis 2006, a montré l'importance de ce temps de partage d'expérience et de réflexion entre acteurs de terrain qui en font un bilan très positif. Celles-ci prendront encore plus d'importance dans le contexte de mise en place du « plan régional d'actions de lutte contre le décrochage ».

La simplification des entrées, l'animation du dispositif seront donc renforcées en accord avec les trois académies d'Ile-de-France dans le cadre de la reconduction de la charte de partenariat Réussite pour tous pour la période 2014-2017. Après accord avec les autorités académiques, cette charte sera présentée par la commission permanente à laquelle il est proposé de donner délégation du Conseil régional.

3.3.2. Les projets des équipes éducatives

Pour mieux répondre à l'objectif de réussite de tous les élèves, le dispositif jusqu'à présent dénommé « Projet Lycée, Innovation Educative » renforce l'objectif d'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne des projets menés par les équipes éducatives avec leurs élèves. Il s'inscrit dans une démarche

offrant à chaque élève la possibilité d'une ouverture à la culture et à l'international dont il a besoin pour réussir.

Le programme « Agir au Lycée pour la Culture et la Citoyenneté des Elèves » (ALYCCE) succède ainsi au dispositif « Projet Lycée, Innovation Educative » pour donner davantage de sens à la volonté politique de faire du lycée un lieu de vie et une période de formation enrichie qui contribuent à donner aux élèves les clefs de leur réussite.

Le programme « ALYCCE » poursuivra trois objectifs principaux permettant de s'appuyer, par l'accès direct à l'expérimentation, à travers notamment une rencontre avec des professionnels, à une démarche active et inventive :

- donner du sens aux apprentissages et aux savoirs pédagogiques, par des actions d'ouverture culturelle et sociale vers l'extérieur du lycée,
- permettre aux élèves de s'inscrire dans une histoire, par la conduite de projets autour de la mémoire notamment,
- permettre aux élèves de s'exprimer et de s'engager dans et à l'extérieur du lycée sur des thématiques liées à la citoyenneté.

L'aide financière d'un montant maximum de 5000€ par établissement et par année scolaire et majorée de 2000€ pour les projets traitant du thème de l'égalité filles-garçons est maintenue.

Dans un souci de simplification et de lisibilité des actions régionales, le dispositif des Rencontres Lycéen-ne-s est intégré dans le volet « projets inter-établissements » du programme « ALYCCE ». Cette refonte des dispositifs rejoint une tendance récemment constatée en faveur de la mise en œuvre de projets inter-établissements.

Une dynamique territoriale et de valorisation des filières notamment professionnelles, la complémentarité des formations, la rencontre entre équipes pédagogiques et élèves de différents établissements, filières et disciplines vont dans le sens d'une plus grande mutualisation des moyens et des savoirs au profit de l'élève.

Toutes les thématiques visées par le programme « ALYCCE » sont éligibles aux projets inter-établissements, avec un focus particulier porté sur le thème de la mémoire qui faisait jusqu'à présent l'objet du dispositif Rencontres lycéen-ne-s désormais intégré au programme « ALYCCE ».

Pour ces projets inter-établissements, une subvention régionale d'un montant maximum de 2500€ par projet et par année scolaire pourra être allouée. Cette majoration sera cumulative et ne rentrera pas dans l'enveloppe initiale des 5000€ qu'un lycée pourra demander au titre de ses projets propres. Un lycée pourra ainsi déposer des projets à hauteur de 5000€ et demander, s'il est à l'initiative des projets montés de manière collégiale avec d'autres lycées, une aide régionale d'un maximum de 2500 € par an.

Enfin, le programme « ALYCCE » introduit une modification dans les modalités de gestion des candidatures. Par souci de réponse adaptée aux initiatives des équipes éducatives et de leurs élèves et de simplification des procédures administratives, notamment d'allègement et d'amélioration du travail du comité de validation régional, il est proposé d'adopter deux modalités d'instruction des dossiers distinctes :

- Lorsque la demande de subvention régionale est inférieure à 2000€, les projets feront l'objet d'une instruction administrative conforme aux critères du règlement du programme, d'une inscription en commission permanente ainsi que d'un compte-rendu d'information au comité de validation régional. Cette disposition permettra d'allonger le calendrier de dépôt des dossiers jusqu'au mois de mars de l'année scolaire visée.
- Lorsque la demande de subvention régionale est supérieure à 2000€, les projets seront soumis au comité de validation régional, pour avis préalable au vote régional, conformément à la procédure actuelle.

Le règlement d'intervention figure en annexe 1 à la délibération

3.3.3. Les projets des lycéen-ne-s : Actions Lycéennes

La Région a établi des échanges réguliers avec les lycéen-ne-s pour recevoir leurs propositions, En 2012-2013, les élèves délégué-e-s membres des conseils de la vie lycéenne (CVL) ont été consultés tout au long

de l'année. Ces rencontres ont mis en exergue le vœu de développer la vie lycéenne, l'accès à la culture, de faire du lycée un lieu de vie.

A travers le programme régional « Actions Lycéen-ne-s », la Région soutient les projets des lycéen-ne-s pour développer leur capacité d'initiative et de création et encourager leur participation à la vie de leur établissement. Il est proposé d'élargir ce programme régional afin de répondre aux attentes exprimées à l'occasion des rencontres « Paroles de lycéen-ne-s ».

Le programme régional « Actions Lycéen-ne-s » comprend 3 volets qui concernent les champs de la culture de la vie du lycée et des thématiques citoyennes (lutte contre les discriminations, développement durable, sport, actions sur le quartier et sur la ville).

Il s'agit maintenant de soutenir les démarches des Conseils Académiques à la Vie Lycéenne (CAVL) au niveau académique et d'impulser une approche de projet à l'échelle régionale c'est-à-dire inter-CAVL : les projets des délégués académiques à la vie lycéenne seront pris en compte dans ce programme. Le soutien portera sur des projets d'information, de développement d'outils de communication, notamment s'adressant aux CVL, ou d'action pouvant contribuer à la formation de représentants de leurs pairs.

En soutenant les projets des élèves investis dans la représentation au niveau académique et inter-académique, la Région valorise cette implication et permet la réalisation d'action de plus grande ampleur.

L'aide financière est accordée sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée par les candidats, conformément aux objectifs et critères du programme « Actions lycéen-ne-s ».

Le taux maximum est de 80% des dépenses éligibles.

Au titre des 3 premiers volets le montant maximum de l'aide est de 2 500 € par projet, avec un montant maximum de 10 000 € par année scolaire et par établissement.

Au titre des projets des délégués académiques à la vie lycéenne, deux modalités sont prévues :

-concernant les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'un CAVL, le montant maximum est de 4 000 €, par année scolaire,

-concernant les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'une démarche régionale inter-CAVL, regroupant les trois académies, le montant maximum est de 8 000 €, par année scolaire.

L'aide est versée à un établissement qui se charge de gérer les différents aspects financiers du projet. Le règlement d'intervention du dispositif Actions Lycéennes figure en annexe 2 de la délibération.

3.4. Accéder à l'enseignement supérieur : des évolutions pour répondre aux besoins exprimés

3.4.1. Le dispositif ouverture sociale

Dans le cadre du dispositif actions de soutien à la réussite - ouverture sociale, la Région soutient depuis 2005 les actions de tutorat menées par les associations et les étudiants bénévoles des Grandes Ecoles qui proposent aux lycéen-ne-s issus des milieux populaires qui le souhaitent de bénéficier d'un soutien scolaire, de multiples sorties culturelles, d'ateliers d'expression et d'une aide à l'orientation visant notamment à lever les phénomènes d'auto-censure, et de se projeter dans des études supérieures, y compris dans les filières les plus exigeantes. Ce soutien concerne trois associations (Paris Montagne, Tremplin, Réussir aujourd'hui), trois Grandes Ecoles (l'ENS (Ulm), l'ESSEC, l'Ecole Centrale de Paris), six Ecoles de ParisTech (Polytechnique, Agro ParisTech, Mines ParisTech, HEC, Arts et Métiers, ParisTech, l'Ecole des Ponts) qui accompagnent environ 2000 lycéens inscrits dans les filières générales de 60 lycées d'Île-de-France.

Cette action s'inscrit dans la logique d'un certain nombre des dispositifs "d'égalité des chances" d'abord portés par des initiatives individuelles emblématiques, comme les programmes de Sciences Po et de l'Essec en 2001 et 2003, et généralisés depuis 2008 avec des dispositifs ministériels désormais labellisés "cordées de la réussite".

Or ces dispositifs souffrent aujourd'hui du désintérêt croissant des élèves ciblés. Le constat établi par l'Acse, l'agence nationale chargée de gérer et de financer les dispositifs agréés montre qu'après une évolution constante depuis 2005, les chiffres sont à la baisse. Pour l'exercice 2012-2013, 260 cordées, partenariat entre un lycée et un établissement du supérieur, ont été conduites. L'année précédente, le pic de 326 cordées avait été atteint.

Plusieurs facteurs ont été identifiés. L'assouplissement de la carte scolaire permet aux meilleurs élèves des lycées les plus défavorisés de fuir leur sectorisation et d'étudier dans un lycée mieux coté. *"Ceux qui restent se sentent à l'écart du système élitiste et sélectif que ces programmes proposent, ce qui crée un double rejet"*, analyse Patrick Savidan, sociologue.

Pour nombre d'observateurs, les programmes en perte de vitesse ont également du mal à réformer leurs modes d'action, alors même que les élèves et leurs attentes changent. *"Ne sélectionner que les meilleurs exacerbe le sentiment d'inégalité au sein d'un lycée"* analyse Chantal Dardelet, responsable du pôle égalité des chances à l'ESSEC (Pollen, l'un des trois programmes de l'école, s'arrête en 2013. 415 élèves en 2011-2012, 85 seulement en prévision en 2013-2014). Pour Philippe Warin, auteur du rapport intitulé "Le non-recours par désintérêt", *"l'empilement des dispositifs sans effet de masse renvoie pour ces jeunes à un mirage dans un pays où la précarité de l'emploi s'étend"*.

Partant de ce constat, il est proposé de faire évoluer le dispositif «Ouverture sociale». Les projets, qui viseront à préparer les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur, pourront désormais concerner les élèves des trois voies d'enseignement (générale, technologique et professionnelle) et s'adresser à l'ensemble d'une classe. Les lycées DS sont prioritairement concernés par ce nouveau programme.

Un appel à projets sera lancé durant l'année 2013-2014 en concertation avec la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche qui précisera les modalités d'intervention des partenaires dans le cadre de ce dispositif remanié. Outre les associations et les Grandes Ecoles, les universités et les IUT seront encouragés à se porter candidat à cet appel à projets.

Le règlement d'intervention figure en annexe 4 de la délibération.

3.4.2. Mobilité internationale: la priorité donnée à la réussite des lycéen-ne-s de la voie professionnelle en BTS

L'importance de la mobilité internationale et de la maîtrise des langues pour la réussite des élèves n'est plus à démontrer. Le niveau des élèves en la matière prend chaque année un caractère plus discriminant. Etant donné le coût prohibitif des stages linguistiques à l'étranger, de nombreux élèves de milieux populaires n'y ont pas accès.

Le Passeport Langues vivantes, mis en place par la Région en 2008 permet aux élèves de BTS titulaires d'un Bac Pro de bénéficier d'un stage linguistique intensif de 15 jours en Grande Bretagne, ou en Espagne. Il procède de l'objectif d'élévation du niveau de formation en favorisant la réussite dans l'enseignement supérieur pour des élèves qui ont suivi un cursus professionnel.

Ce dispositif, plébiscité par les jeunes et les enseignants concerne chaque année 650 jeunes. On compte aujourd'hui 4000 étudiants issu-e-s de bac pro en BTS.

Il est proposé de le développer en direction de tous les étudiants en BTS issus de Bac Pro selon des conditions de ressources. *

A ce titre, il est proposé de concentrer l'ensemble des moyens alloués à la mobilité sur ce seul dispositif « Passeport LV pour les BTS » et donc de suspendre le soutien aux parcours européens des élèves des sections européennes des lycées professionnels, qui peut, par ailleurs, bénéficier de fonds européens spécifiques (programme Leonardo da Vinci dont l'objet est de soutenir l'organisation de stages en entreprise européenne dans le cadre de la formation professionnelle).

* Il conviendra de définir celles-ci en fonction soit du quotient familial soit du taux de bourse, dans le cadre d'un prochain marché.

3.5. Valoriser les lycées engagés dans les projets

Un bilan global sera rendu public chaque année par une mise en ligne sur le site de la région et l'ENT désormais déployé dans l'ensemble des EPLE.

Ce bilan permettra de suivre la mise en œuvre du projet éducatif régional et son impact, de valoriser l'action des lycées et des équipes éducatives et d'offrir la possibilité d'échanges d'expériences entre établissements. Les éléments de communication diffusés par les établissements par exemple pour des initiatives de restitution d'actions éducatives financées ou co-financées par la Région devront obligatoirement intégrer le logo régional et être adressés aux services régionaux et aux élus régionaux qui siègent au conseil d'administration afin que la collectivité soit bien associée.

Un partenariat avec le CRDP de Versailles pourrait être proposé pour la réalisation de 5 vidéos par an sur le déroulement et l'aboutissement de projets. Ces documents, mis en ligne, seraient présentés en début d'année dans la rencontre d'information en direction des lycées DS.

3.6. Evaluation

Les actions éducatives feront l'objet d'un suivi et d'évaluation annuels. Il est proposé de définir chaque année 2 ou 3 thématiques qui feront l'objet d'une évaluation sous deux formes :

- une analyse des bilans d'action remis par les acteurs et/ partenaires pour réaliser des synthèses et faire des recommandations,
- des enquêtes qualitatives (qui peuvent se doubler de films) sur des dispositifs et des actions phares (Alycce, Passeport Langues Vivantes...)

Un bilan du taux de recours des lycées aux dispositifs éducatifs sera présenté chaque année à l'assemblée régionale. Les évaluations des politiques éducatives feront l'objet d'une présentation devant la commission des Lycées et des politiques éducatives, la commission de la Culture, ainsi que devant l'observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire au sein duquel sont représentés le CESER et le CIAEN.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

ANNEXE N°1 : PHOTOGRAPHIE DES POLITIQUES EDUCATIVES 2012 / 2013

Les politiques éducatives procèdent des objectifs du schéma des formations et des délibérations-cadres adoptées depuis 2010 qui trouvent leur expression dans trois grands champs d'intervention :

La réussite des élèves

L'objectif, bien que transversal à l'ensemble des politiques éducatives, est au premier chef celui des actions de réduction du décrochage scolaire ; le dispositif Réussite pour tous en premier lieu soutient 140 projets d'une centaine de lycées pour prévenir le décrochage ou pour organiser le retour au lycée d'élèves décrochés. Plus de 8 000 jeunes sont concernés. S'ajoutent le soutien aux actions des Missions Générale d'Insertion (MGI, devenues Mission de Lutte contre le Décrochage, Scolaire, MLDS), ainsi que l'ensemble des actions du plan régional adopté en avril 2013.

L'ouverture sociale pour favoriser l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur et le soutien à la mobilité internationale des élèves procèdent du même objectif et permettent d'agir aux deux bouts de la chaîne : en amont, poursuivre ou revenir en formation, en aval soutenir l'ambition des élèves et leur permettre d'acquérir une expérience déterminante et les compétences linguistiques pour réussir.

Les dispositifs « Passeport Langues Vivantes » (séjours linguistiques concernant 600 élèves de BTS issus de Bac Pro) et parcours européens (stages à l'étranger pour les élèves des sections européennes des lycées professionnels) répondent à cet objectif.

L'ouverture au monde du travail constitue le troisième volet : le dispositif Entreprises et Collectivités Partenaires des Lycéens tisse des liens entre les élèves et l'entreprise pour faciliter l'accès aux stages obligatoires pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs recherches. Pour la première année de déploiement, le dispositif a concerné 100 élèves de 37 lycées franciliens.

La connaissance du monde du travail se traduit aussi par la valorisation des métiers et l'action pour favoriser des choix positifs d'orientation. La participation des élèves franciliens aux sélections régionales, nationales et la compétition internationales des olympiades de métiers s'inscrit dans cet objectif, ainsi que la contribution régionale au Salon Européen de l'Education qui accueille chaque année plus de 550 000 visiteurs.

Accompagner les projets des élèves et des équipes éducatives, favoriser la démocratie lycéenne

Le dispositif Actions Lycéennes soutient directement les projets des élèves ; la culture, la vie du lycée, la lutte contre les discriminations, le développement durable, le sport et les actions sur le quartier et la ville sont privilégiés. Les conseils de la Vie Lycéenne sont particulièrement incités à présenter des actions. En 2013, 43 projets ont ainsi été sélectionnés.

Les équipes éducatives présentent des actions dans le cadre du dispositif « Projet Lycée Innovation Educative » autour de thématique : le respect de l'environnement, la sensibilisation au développement durable, l'accès à toute forme de cultures, la lutte contre les discriminations, égalité des filles et des garçons, l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Durant l'année 2012-2013, 143 projets, plus de 11 000 lycéens de 117 lycées ont été concernés.

Le Budget Participatif des Lycées mis en place en 2012-2013 procède du même objectif de développement de la démocratie dans les lycées. L'expérimentation dans 30 établissements franciliens a été adoptée par délibération CR7 2-12 du 27 et 28 septembre 2012.

Toute la communauté lycéenne est associée dans un processus délibératif visant à définir un ensemble de projets d'aménagement pour le lycée. La décision finale fait l'objet d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la vie lycéenne. Cette démarche, plébiscitée par les établissements (130 candidatures ont été adressées à la Région), est accompagnée d'une évaluation.

La démarche Lycée Eco-responsable procède de la même démarche d'implication des élèves et des communautés éducatives dans un processus de développement durable. En 2012-2013, 38 lycées se sont engagés autour des 5 thématiques prioritaires. Ce nombre sera porté à 50 en 2013-2014, témoin de la mobilisation des établissements.

S'approprier les clés de la compréhension et développer le vivre ensemble

Il s'agit d'abord de développer une culture de l'égalité pour la réussite, en particulier entre les filles et les garçons, mais aussi, dans le même objectif de réussite, de partager l'accès à la culture savante et d'inscrire le devoir de mémoire dans la formation des élèves.

Le dispositif « Jeunes pour l'égalité », créé le 27 janvier 2011, s'appuie sur un réseau de partenaires, pour coordonner les initiatives sur la thématique de l'égalité des filles et des garçons. Les actions s'adressent aux établissements franciliens volontaires qui s'engagent dans un processus à 3 étapes, la sensibilisation des équipes éducatives et des élèves, la mise en place d'ateliers d'expression et de réalisation créative pour les jeunes dans la perspective de communiquer à un public plus large, la valorisation des réalisations dans l'espace public. Autour de 4 thématiques, les représentations sexuées de soi et des métiers, les violences sexistes et sexuelles, la liberté de disposer de son corps, l'appropriation du principe de laïcité, les élèves réalisent des affiches, écrivent des textes, des slams, produisent des films, des théâtre-forums, qui sont présentés lors d'une grande rencontre de restitution en fin d'année scolaire. En 2012-2013, 5 878 jeunes et 435 adultes ont été sensibilisés, 82 ateliers ont été menés dans 23 lycées.

La Région favorise l'ouverture culturelle des lycées grâce à la mise en place de partenariats avec des institutions culturelles qui donnent accès à des parcours de spectateurs, à des ateliers de création et de recherche à destination en priorité des élèves les plus éloignés de la culture : à titre d'exemple découvrir le champ de la création documentaire contemporaine, réfléchir sur les enjeux des images (programme Mon Œil !), mettre à disposition des émissions de télévision pour comprendre comment l'image produit du sens (programme Télémaques) L'objectif est d'accompagner les élèves vers un comportement de spectateurs actifs et de transmettre la notion de plaisir lié à la découverte des spectacles (parcours de médiation culturelle). S'ajoutent la découverte de la littérature et du cinéma contemporains, la création de club théâtre, le déploiement de médiateurs culturels dans 32 lycées franciliens, actions soutenues en commun par la direction de la culture et la direction des politiques éducatives et de l'équipement des lycées. Plus de 400 lycées sont concernés par les actions d'ouverture culturelle et des milliers de lycéens.

Pour développer la culture de notre histoire commune, troisième volet de ce champ d'intervention, la Région favorise les relations entre les établissements volontaires et les organismes proposant des programmes d'actions spécifiques : le Mémorial de la Shoah, le Mémorial de Caen, l'Association Jean Monnet pour l'Europe, l'Institut du Tout Monde, le CERCIL. De plus, depuis 2012, le dispositif Rencontres lycéennes propose aux équipes éducatives d'organiser des rencontres autour d'événements particuliers liés au thème de la Mémoire.

Ces programmes ont pour but de donner corps à l'histoire, en offrant des témoignages vécus d'un passé menacé par l'oubli afin de maintenir, chez les jeunes, un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle au-delà des clivages, notamment communautaires. Il est primordial de rappeler l'importance de la connaissance et de la compréhension de l'histoire afin de fortifier l'apprentissage d'une citoyenneté active chez les jeunes lycéen-ne-s. en 2012-2013, plus de 13 500 jeunes de 166 lycées ont été concernés par ces actions.

ANNEXE N°2 : RECOURS DES ETABLISSEMENTS AUX POLITIQUES EDUCATIVES 2012/ 2013

Un croisement des données quantitatives permet de mesurer le recours des lycées aux dispositifs régionaux. Le tableau joint ci-dessous apporte une vision synthétique des données 2012-2013.

Le tableau comparatif réunit les actions éducatives mises en œuvre en direction des lycées par l'UL (DPEE et service Qualité environnementale) et l'US (Direction de la Culture) soit 49 actions effectives durant l'année 2012-2013 dont :

- 38 partenariats
- 8 appels à projet
- 1 observatoire
- 1 consultation des lycéen-ne-s
- 1 dispositif médiateur dans les lycées

En 2013-2014 s'ajouteront les actions du plan d'actions de lutte contre le décrochage : Protocoles de sécurisation des parcours, dispositif d'accompagnement à la transition 3ème/lycée-CFA, prise en charge des jeunes exclus, accompagnement des élèves au cours d'une maternité, développement de passerelles formations scolaires et apprentissage, mobilisation de solutions d'urgence, plan de développement de structures de raccrochage, réalisations d'études et organisation de forums.

Les politiques éducatives sont réparties en grands domaines d'intervention :

- réussir : regroupe des actions de réduction des abandons de scolarité sans diplôme, d'information et d'orientation, de mobilité/maitrise d'une langue étrangère, d'ouverture sociale et d'accès à l'enseignement supérieur, de valorisation de l'enseignement professionnel et de lien avec le monde du travail. 21 actions dont 18 partenariats, 2 appels à projet, un observatoire et une contribution à l'organisation d'événements (Salon Européen de l'Education, CIDJ, Olympiades des métiers, rencontres Réussite pour tous, rencontres observatoire)
- accompagner les projets des élèves et des équipes éducatives avec 4 appels à projets des lycées et des lycéen-ne-s.
- s'approprier les clés de la compréhension et développer le vivre ensemble :
« L'Egalité » principalement sous la forme d'un dispositif « Jeunes pour l'Egalité » qui regroupe 7 partenariats, une mission d'évaluation et un événement (restitution des ateliers).
« Culture et mémoire » regroupent 22 actions dont 12 partenariats, une consultation, un déploiement de médiateurs avec la contribution à des événements (restitution de la consultation, Prix littéraire des lycéens).

Le tableau suivant est établi à partir des données de participation des lycées et des lycéens de l'année scolaire 2012-2013. Les données chiffrées font apparaître :

- le nombre de lycées concernés
- le nombre des lycées « Dotation Solidarité » concernés
- le nombre de lycées « Dotation éloignement »
- le nombre d'élèves
- le pourcentage de lycées privés
- la répartition par départements

POLITIQUES EDUCATIVES - ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013

(*) 165 lycées DS en 2013 sur 469 lycées soit 35 %
 (**) 110 lycées professionnels en 2013 sur 469 lycées soit 23 %

75	77
78	91
92	93
94	95

Thématiques	Actions	Budget affecté	Nb d'élèves	Nb Lycées	Nb Lycées DS (*)	Nb Lycées Professionnels (**)	% Lycées privés	% par Département		
R E U S S I T E	REUSSITE POUR TOUS	1 080 819,00 €	22 786	94	44 47%	29 31%	2%	14% 22% 7% 7% 4% 18% 17% 10%	En 2012/2013 : 97 projets Le nombre d'élèves a augmenté au regard de l'absorption d'Orient'ation dans RPT	
	OUVERTURE SOCIALE	381 640,00 €	2 000	62	34 55%	2 3%	2%	11% 15% 11% 11% 3% 24% 10% 15%	12 partenariats au total	
	PRESSE "CONVENTION EDUC. PRIORITAIRE"	30 000,00 €	600	40	28 70%	0 0%	0%	5% 10% 8% 40% 10% 10% 8% 11%		
	ENTREPRISES ET COLLECTIVITES PARTENAIRES DES LYCEEN-NE-S	96 000,00 €	347	36	23 64%	15 42%	0%	8% 11% 8% 11% 14% 23% 14% 9%	Ne concerne que les sections d'enseignement professionnel	
	GRUPE TEST DECRICHAGE	197 550,00 €	272	6	6 100%	4 67%	0%	17% 0% 0% 0% 0% 50% 0% 33%	Demarrage fin 2012 pour 2012/2013 pour 275 250,00 € (11 projets) Réalisé à ce jour : 4 projets pour 6 lycées	
	OLYMPIADES DES METIERS	8 000,00 €							Les olympiades régionales et nationales se déroulent tous les 2 ans. En 2012/2013, année des olympiades internationales, le financement régional contribue au déplacement de l'équipe régionale.	
	SALON DE L'EDUCATION	550 000,00 €							Transport en car : 100 lycées+ 550 000 visiteurs	
	PARCOURS EUROPEENS	384 761,38 €	669	52	14 27%	26 50%	8%	10% 10% 23% 15% 15% 2% 8% 19%	2011/2012 : Statistiques sur la base des séjours effectifs 2012/2013 : Données sur les demandes de bourses. Les séjours effectifs seront disponibles en octobre 2013	
	PASSEPORT LANGUE	850 000,00 €	650	134	44 33%	7 5%	14%	20% 12% 10% 13% 10% 13% 10% 11%	Dispositif réservé aux élèves de BTS issus de Bac professionnel	
	OBSERVATOIRE DE LA REUSSITE								Cette action ne concerne pas directement des lycées Marché - Pas de nouvelle affectation en 2012/2013	
	ONISEP (Evolution vers le numérique) ENT LILIE / WEBCLASSEUR	30 000,00 €							Salon APB + intégration WebClasseur dans Lilié en 2011/2012	
	DRONISEP	100 000,00 €							Documentation gratuite + évaluation Orientation dans Lilié	
	CAPEB	10 000,00 €			3	2 67%	1 33%	33%	0% 0% 0% 0% 33% 0% 0% 67%	90 % pour les collèges. En attente des informations sur le nombre d'élèves,
	CIDJ	125 000,00 €							Pôle 2 personnes Région au CIDJ (Evènements) Partenariat transversal sur différentes thématiques susceptibles de concerner l'ensemble des lycées	
	RESEAU INFORMATION JEUNESSE								Actions des BJJ-PIJ-CIJ des communes - Fonctionne en année civile Partenariat transversal sur différentes thématiques susceptibles de concerner l'ensemble des lycées sur les territoires des structures information jeunesse 2011/2012 : Montant de 2012 2012/2013 : Montant de 2013 en cours d'affectation jusqu'à la CP du mois d'octobre 2013.	
	A. SOURD	15 000,00 €		50						
	MOSAÏQUE DES TALENTS	9 500,00 €		190	8	7 88%	2 25%	13%	0% 0% 0% 0% 0% 100% 0% 0%	Ne concerne que les sections d'enseignement professionnel
	ECOLES ET VIE LOCALE	18 000,00 €		1 600	13	5 38%	5 38%	8%	0% 0% 48% 0% 8% 0% 0% 38%	
	DEFI-METIERS CARIF (OREF, LES METIERS.NET)	230 000,00 €								Site "Lesmetiers.net" + OREF
E G A L I T E	JEUNES POUR L'EGALITE	500 000,00 €	5878	23	16 70%	7 30%	0%	13% 0% 4% 17% 9% 43% 13% 0%	Liste des partenaires sur JPE 1 - ADRIC pour 100 000 € 2 - DESAMORCES pour 65 000 € 3 - MAISON DE L'ARBRE pour 100 000 € 4 - MAISON DES ECRIVAINS pour 30 000 € 5 - CITOYENNETE JEUNESSE pour 75 000 € 6 - FEMMES SOLIDAIRES pour 30 000 € 7 - LA LIGUE pour 100 000 €	
M E M O I R E	INSTITUT DU TOUT MONDE	45 411,00 €							En cours de finalisation	
	MEMORIAL DE LA SHOAH	280 446,00 €	7 913	69	15 22%	3 4%	28%	17% 12% 10% 12% 13% 6% 16% 14% 8% 9%		
	MEMORIAL DE CAEN	61 000,00 €	1 141	24	7 29%	6 25%	8%	4% 17% 17% 8% 13% 25%	Le marché prévoit 3 % d'augmentation par an,	
	ASSOCIATION JEAN MONNET	57 075,00 €	1 934	48	10 21%	9 19%	19%	15% 9% 25% 10% 17% 10% 6% 13%		
	CERCIL	3 954,00 €	135	4	1 25%	2 50%	25%	0% 25% 0% 0% 25% 0% 0% 25%	25 000,00 € d'affectation (50 lycées prévus et 1.200 élèves environ). Pour une première année, 4 établissements ont pu bénéficier de cette action. La communication a eu du mal à toucher les professeur-e-s	
	RENCONTRES INTER-LYCEES	6 994,39 €	195	4	2 50%	1 25%	0%	0% 25% 0% 25% 25% 0%	Demarrage en 2012/2013 pour 50 000,00 € d'affectation de crédit	
		5 071 150,77 €	46 360							

POLITIQUES EDUCATIVES - ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013

(*) 165 lycées DS en 2013 sur 469 lycées soit 35 %
 (**) 110 lycées professionnels en 2013 sur 469 lycées soit 23 %

Légende département

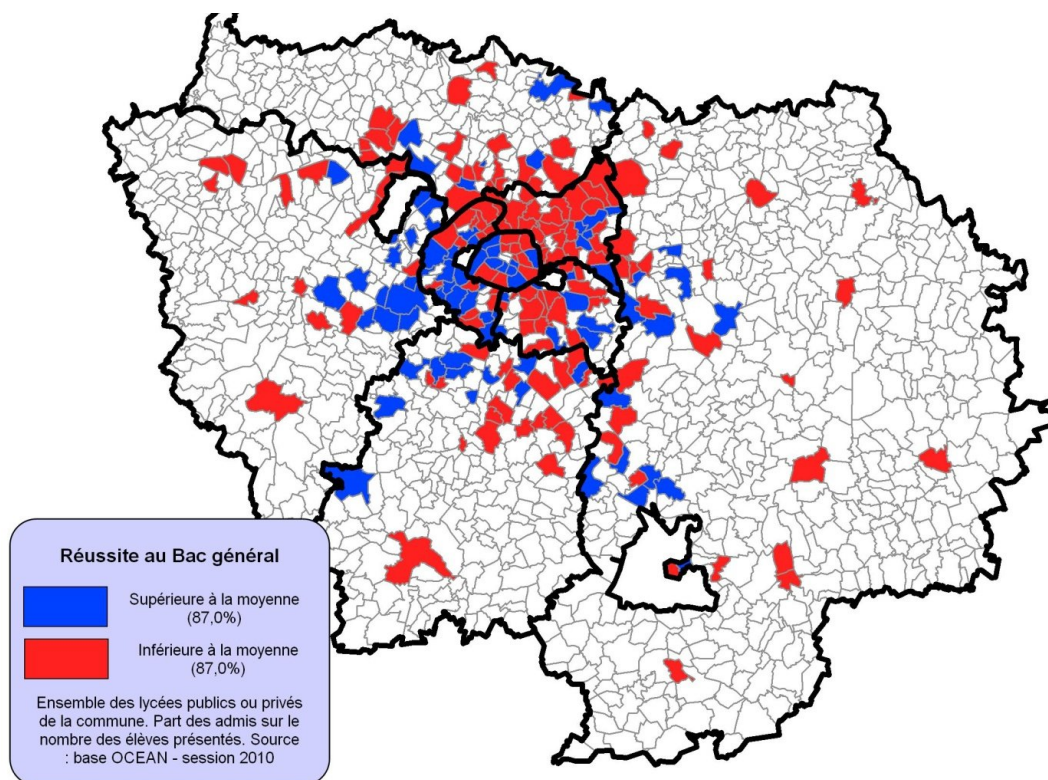
75	77
78	91
92	93
94	95

Thématiques	Actions	Budget affecté	Nb d'élèves	Nb Lycées	Nb Lycées DS (*)	Nb Lycées Professionnels (**)	% Lycées privés	% par Département		
C U L T U R E E T C I T O Y E N N E T E	ACTIONS LYCEENNES	66 501,00 €	3 431	37	18	6	3%	11% 8% 14% 8% 8% 19% 16% 16%	Dispositif revu en 2010/2011	
	PROJET LYCEES INNOVATION EDUC.	404 351,00 €	7 039	117	52	32	5%	13% 19% 9% 10% 8% 24% 9% 8%	2012/2013 : 117 lycées pour 143 projets	
	PARC DE LA VILLETTE	67 100,00 €	1 213	48	20	15	2%	17% 8% 4% 15% 10% 21% 10% 15%		
	DAIKA	31 000,00 €	54	3	1	1	0%	33% 0% 0% 4% 0% 33% 0% 0%	Créé en 2012/2013 (31 000 €) 3 lycées + défilé SEE	
	SAVOIR AU PRESENT	85 000,00 €	1 800	36	14	8	8%	14% 8% 8% 17% 14% 17% 11% 11%		
	LES AMIS DE MAGNUMS PHOTOS	65 000,00 €	1 235	32	12	6	13%	34% 13% 0% 0% 16% 22% 13% 3%		
	POESIE EN LIBERTE	18 000,00 €	850	160	28	13	26%	21% 12% 10% 11% 9% 11% 11% 15%		
	CHROMA	50 000,00 €	817	30	14	10	10%	13% 13% 10% 7% 10% 27% 10% 10%	Actions sur 2008-2009 et 2009-2010 Reprise en 2012/2013 Harmonisation avec l'US	
	PRIX LITTERAIRE DES LYCEEN-NE-S ET DES APPRENTI-E-S	130 000,00 €	1 200	38	13	9	0%	11% 11% 13% 13% 13% 13%	Programme géré par l'US Contribution UL + participation active au pilotage	
	CLUBS THEATRES (Géré et financé par l'US)	198 000,00 €	201	17	8	5	12%	6% 18% 0% 12% 12% 29% 6% 18%	1ère année du programme. Géré et financé intégralement par l'US 20 clubs théâtre montés	
	CINES CLUBS (Géré et financé par l'US)	199 000,00 €	102	51	13	4	2%	12% 16% 12% 8% 12% 12% 14% 16%	Programme géré et financé intégralement par l'US	
	LYCEEN-NE-S ET APPRENTI-E-S AU CINEMA (Géré et financé par l'US)	766 000,00 €	39 900	414	120	86	14%	21% 11% 9% 11% 13% 14% 11% 9%		
	MEDIATEURS (Géré et financé par l'US)				32	18	12	0%	16% 13% 9% 16% 9% 13% 13% 13%	
	ASSOCIATIONS PARENTS D'ELEVES	50 000,00 €								Concerne tous les lycées franciliens
	CVL (CONSULTATION)	92 500,00 €								Marché 5 rencontres 2012-2013
	LYCEES ECO-RESPONSABLES	50 000,00 €		2 000	38	15	7	0%	11% 24% 8% 8% 3% 32% 13% 3%	1 marché (Vidéo + mallette pédagogique sur les 5 thématiques)
	BUDGET PARTICIPATIF	230 000,00 €			30	20	8	0%	10% 20% 10% 13% 7% 17% 10% 13%	Demarrage en 2012/2013 pour 230 000,00 €
49 actions dont : - 38 partenariats - 8 appels à projet - 1 observatoire - 1 consultation - 1 médiateur		2 502 452,00 €	59 842							
TOTAL GENERAL		7 573 602,77 €	106 202							

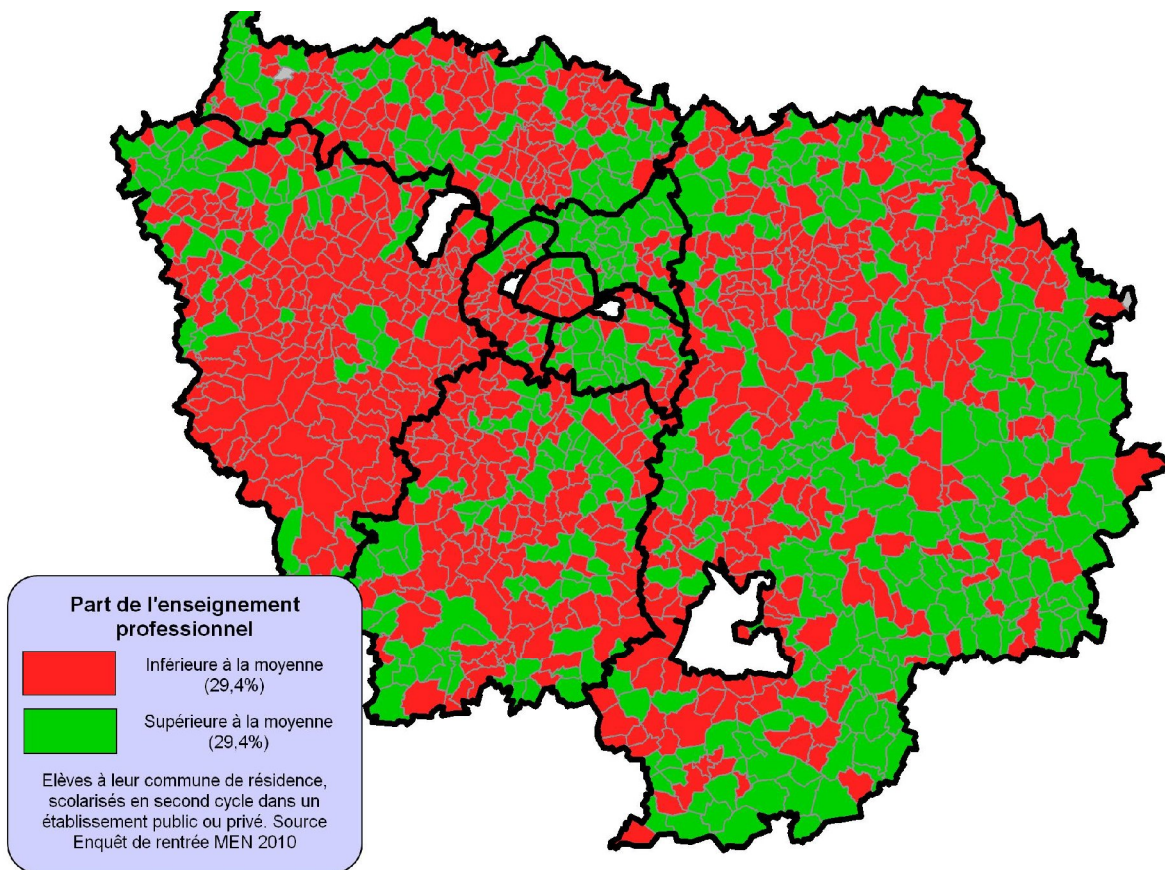
ANNEXE N°3 : REPARTITION TERRITORIALE DES ELEVES DEFAVORISES ET DE L'IMPLANTATION DESECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES LYCEES

Zone de concertation	Part d'élèves défavorisés parmi les connus
Sud Ouest Parisien	16%
Sud Yvelines	17%
Seine-Amont	25%
Nord Essonne	25%
Nord Ouest Parisien	26%
Seine-aval	27%
Nord Seine-et-Marne	29%
Val d'Oise Ouest	30%
Sud Seine-et-Marne	31%
Sud Essonne	31%
Est Parisien	35%
Saint-Denis Roissy	49%

Représentation de la part des élèves issues de population « défavorisées » par zones de concertation (PPI 2012-2022)



Taux de réussite au baccalauréat général selon la localisation des lycées



Représentation de l'enseignement professionnel sur le territoire francilien selon le lieu de résidence des élèves

PROJET DE DELIBERATION**LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
DU****NOUVELLE AMBITION POUR L'EGALITE ET LA REUSSITE DE TOUS LES LYCEEN-NE-S
LE PROJET EDUCATIF REGIONAL**

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'Education ;
- VU** La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;
- VU** La délibération n° CR 06-08 du 26 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;
- VU** La délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008 mettant en place un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelle – politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations ;
- VU** La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 Schéma régional des formations tout au long de la vie
- VU** La délibération n° CR 47-08 du 26 juin 2008 participation de la Région aux olympiades des métiers
- VU** La délibération n° CR 51-12, dispositions diverses en matière éducative-soutien aux élèves inscrits dans les conventions avec l'IEP-Paris-dispositif «rencontres lyceen-ne-s»
- VU** La délibération n°10-145 du 28 janvier 2010 relative à la mise en œuvre du schéma des formations, projets, réussite pour tous, 1^{er} rapport 2010 ;
- VU** La délibération n° CP 12-197 du 26 janvier 2012 relative à la lutte contre le décrochage scolaire grande cause régionale. Assises régionales de la lutte contre le décrochage scolaire ;
- VU** La délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010, approuvant le règlement budgétaire et financier de la Région Île-de-France ;
- VU** Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2013 ;
- VU** L'avis de la commission des lycées et des politiques éducatives ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** L'avis de la commission de la culture
- VU** L'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche
- VU** L'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** Le rapport **CR 80-13** présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Adopte le projet éducatif régional en direction des lycées défini autour de 3 objectifs centraux :

- construire un projet, acquérir un diplôme, poursuivre des études,
- exercer la citoyenneté et la prise de responsabilités
- s'ouvrir au monde et à la culture

Ce nouvel engagement éducatif vise à augmenter le nombre d'établissements mobilisant les actions éducatives régionales. Pour agir sur l'égalité et la réussite des élèves, une stratégie d'information et de suivi de la participation des lycées relevant de la dotation solidarité est mise en place avec l'objectif de toucher 100% de ces établissements sur 3 ans.

Article 2 :

Décide de proroger, jusqu'à l'adoption du « schéma régional des formations tout au long de la vie » le schéma des formations 2007-2013 et les délibérations cadre ayant été adoptées en application de celui-ci.

Article 3 :

Afin de leur donner une réelle visibilité et de diffuser largement l'information, les actions éducatives feront l'objet d'une information au conseil d'administration de l'établissement dans l'année. Les établissements associeront les représentants de la Région aux événements, manifestations et restitutions des actions éducatives

Article 4

Afin de simplifier la procédure, approuve le règlement d'attribution relatif à l'organisation des sélections régionales des Olympiades des Métiers figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Abroge le règlement d'attribution de subvention relatif à l'organisation des sélections régionales des olympiades des métiers approuvé par la délibération CR 47-08 du 26 juin 2008

Article 5 :

Les finalités du dispositif Réussite pour tous sont simplifiées et réunies autour de 3 axes :

- acquérir les outils pour réussir,
- construire son projet,
- reprendre une formation.

Décide de développer l'animation du dispositif pour en favoriser le développement, notamment par une rencontre annuelle.

Décide de reconduire le partenariat avec les autorités académiques et délègue la Commission Permanente l'adoption de la charte Réussite pour tous actualisée en accord avec les académies franciliennes et la DRIAAF.

Article 6 :

Afin d'inscrire le soutien aux projets des lycées dans le projet éducatif régional, décide de créer le programme ALYCCE « Agir au Lycée pour la Culture et la Citoyenneté des Elèves » en remplacement de l'appel à projet « Projet Lycée Innovation Educative ».

Décide de soutenir dans ce cadre les projets se rapportant aux objectifs suivants :

- donner du sens aux apprentissages et aux savoirs pédagogiques, par des actions d'ouverture culturelle et sociale vers l'extérieur du lycée,
- permettre aux élèves de s'inscrire dans une histoire, par la conduite de projets autour de la mémoire notamment.
- permettre aux élèves de s'exprimer et de s'engager dans et à l'extérieur du lycée sur des thématiques liées à la citoyenneté.

Décide de soutenir les projets inter-établissements et d'intégrer dans le dispositif ALYCCE le dispositif « rencontres lycéennes ».

Abroge le dispositif « Projet Lycée Innovation Educative » adopté par délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 et modifié par les délibérations n° CR 39-10 du 30 septembre 2010 et n° CR 84-11 du 29 septembre 2011.

Abroge le dispositif « Rencontres lycéennes » adopté par délibération n° CR 51-12 du 28 juin 2012

Adopte le règlement d'intervention du dispositif ALYCCE figurant en annexe 1 à la délibération

Article 7 :

Afin de répondre aux demandes des élèves délégués des Conseils de la Vie Lycéenne, décide de soutenir les projets des délégués des Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Abroge le règlement d'intervention du programme « Actions lycéennes » adopté par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011

Adopte le règlement d'intervention du programme Actions Lycéennes figurant en annexe 2 à la délibération.

Article 8 :

Décide de lancer un appel à projet pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur aux bénéficiaires des établissements qui concentrent des élèves de milieux populaires.

Adopte le règlement de l'appel à projet « ouverture sociale » figurant en annexe 4 à la délibération.

Article 9 :

Décide de développer le dispositif « passeport langues vivantes » dans l'objectif d'atteindre à terme tous les étudiants en BTS issus de Bac Pro selon des conditions de ressources qui s'appliqueront dans le cadre du renouvellement du marché.

Article 10 :

Délègue à la commission permanente la signature de la convention pour la réussite des lycéen-ne-s francilien-ne-s avec les trois académies de Paris, Créteil et Versailles sur les thématiques du numérique, de la vie lycéenne, de la lutte contre le décrochage, de l'égalité femme homme, et des internats.

Article 11 :

Un bilan du taux de recours des lycées aux dispositifs éducatifs sera présenté chaque année à l'assemblée régionale. Une évaluation annuelle des politiques éducatives fera l'objet d'une communication devant les commissions des Lycées et des politiques éducatives, de la commission de la Culture, ainsi que devant l'observatoire de la mixité sociale et de la réussite scolaire au sein duquel sont représentés le CESER et le CIAEN.

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

ANNEXE 1 : REGLEMENT D'INTERVENTION DU PROGRAMME ALYCCE**« Agir au lycée pour la culture et la citoyenneté des élèves »**

Dans le cadre du projet éducatif régional de réussite de tous les élèves, le programme « Agir au Lycée pour la Culture et la Citoyenneté des Elèves » (« ALYCCE ») succède aux dispositifs « Projet Lycée, Innovation Educative » et « Rencontres Lycéen-ne-s » pour renforcer l'accompagnement des équipes éducatives dans un objectif d'élévation des qualifications, d'égalité et de réussite de tous les lycéen-ne-s. Il s'inscrit dans la nouvelle étape du projet éducatif régional qui prévoit trois champs d'intervention complémentaires :

- construire un projet, acquérir un diplôme, poursuivre des études,
- exercer la citoyenneté et la prise de responsabilités,
- s'ouvrir au monde et à la culture.

Le programme propose de soutenir les projets pédagogiques des équipes éducatives des lycées publics et des lycées privés sous contrat dans un objectif d'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne des élèves. Il s'inscrit dans une démarche permettant à chaque élève d'acquérir et de maîtriser les codes sociaux, culturels et à l'international dont il a besoin pour réussir sa vie et devenir un sujet pensant à part entière.

Le programme « ALYCCE » poursuit trois objectifs principaux permettant de s'appuyer, par l'accès direct à l'expérimentation, à travers notamment une rencontre avec des professionnels, à une démarche active et inventive :

- donner du sens aux apprentissages et aux savoirs pédagogiques, par des actions d'ouverture culturelle et sociale vers l'extérieur du lycée,
- permettre aux élèves de se situer socialement, dans et à l'extérieur du lycée, par des actions de socialisation et de solidarité,
- permettre aux élèves de s'inscrire dans une histoire, par la conduite de projets autour de la mémoire notamment.

Tout projet élaboré à l'initiative d'une équipe éducative et impliquant des lycéennes et des lycéens, sera susceptible de recevoir une aide financière jusqu'à 5 000 euros par établissement et par année scolaire, s'il répond aux critères définis et sous réserve de la décision des élus régionaux.

Le projet pourra bénéficier de 2 000 € supplémentaires s'il s'inscrit dans l'égalité des filles et des garçons.

« ALYCCE » encourage par ailleurs les équipes éducatives à monter des projets destinés à valoriser les compétences des élèves provenant d'établissements différents et à favoriser la rencontre et le partage des élèves de différents établissements autour de réalisations communes.

Une dynamique territoriale et de valorisation des filières notamment professionnelles, la complémentarité des formations, la rencontre entre équipes pédagogiques et élèves de différents établissements, filières et disciplines vont dans le sens d'une plus grande mutualisation des moyens et des savoirs au profit de l'élève.

Les projets inter-établissements peuvent relever de démarches variées telles que :

- la participation d'établissements au projet d'un lycée,
- la conduite commune de projet,
- l'invitation d'un lycée à une rencontre entre lycéens de plusieurs établissements autour de la réalisation d'une action commune, sous forme notamment de journée commémorative ou autre événements conformes aux objectifs du programme.

Pour ces projets inter-établissements, une subvention régionale d'un montant maximum de 2500€ par projet et par année scolaire pourra être allouée de manière cumulative avec le financement régional des projets propres à chaque établissement. Tout projet inter-établissements sera déposé par le lycée qui en est à l'initiative et pour qui le montant plafond de 2500€ par an s'appliquera également.

Dans tous les cas, l'aide régionale est plafonnée à 80% maximum du budget global du projet.

1.1. Eligibilité

Critères d'éligibilité :

Pour être jugé recevable, tout projet répondra aux critères suivants :

- concerner une opération qui favorise l'ouverture culturelle, sociale, historique et citoyenne des projets menés par les équipes éducatives avec leurs élèves,
- s'appuyer, par l'accès direct à l'expérimentation, à travers notamment une rencontre avec des professionnels, à une démarche active et inventive de la part des équipes éducatives et des élèves,
- être à l'initiative d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative, impliquant une classe entière ou un groupe/classe,
- préciser l'implication concrète des élèves tant pour sa réalisation que pour sa restitution,
- émaner d'un ou, dans le cas des projets inter-établissements, de plusieurs lycées,
- émaner d'un ou plusieurs établissements pouvant soit conduire seuls leur projet, soit s'appuyer sur le partenariat avec un organisme (un établissement public, une collectivité territoriale, une association...).

Afin de préserver son caractère original, le même projet peut être présenté plusieurs années de suite (3 fois maximum) à condition que l'établissement propose une évolution permettant d'en enrichir le contenu. Celle-ci sera appréciée au cas par cas par le comité de validation. L'établissement devra présenter une fiche d'évaluation de la précédente action et une candidature chaque année.

L'établissement doit présenter des recettes complémentaires et la recherche de partenaires doit être effective (Union Européenne, Rectorat, autres collectivités, familles ...).

En cas de participation du Foyer Socio-éducatif l'établissement devra signaler la légalité du don (communiquer les statuts du FSE).

Le projet doit avoir été reçu un avis favorable de l'établissement (adoption en conseil d'administration) ou, pour les lycées privés, de l'instance de délibération (une copie de cet avis devra être jointe au dossier).

L'établissement souhaitant bénéficier d'un soutien de la Région devra limiter sa demande au programme "ALYCCE" et ne pourra la cumuler avec une autre demande de subvention régionale de même type pour la même action.

a) Orientations retenues :

Afin de répondre aux objectifs principaux du programme « ALYCCE », d'ouverture culturelle et citoyenne des projets menés par les équipes éducatives, les projets peuvent s'inscrire dans les orientations suivantes :

- L'accès à toute forme de culture,
- L'environnement et le développement durable,
- Les discriminations et l'égalité des filles et des garçons,
- L'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Les projets inter-établissements doivent poursuivre les orientations ci-dessus.

1.2. Projets éligibles :

Les types de dépenses qui pourront être pris en compte pour l'octroi d'une subvention sont :

- l'organisation de manifestations (forums, colloques, ...);
- l'étude, la recherche (enquêtes, dossiers, séminaires...);
- la création, la réalisation de documents (ouvrages, expositions, spectacles, livres, CD, DVD, logiciels, vidéo...);
- les interventions extérieures indispensables à la réalisation du projet;
- une part du déplacement lorsqu'il concerne la totalité des élèves d'une classe ou d'un groupe.

Ainsi, seront exclus :

- les projets incluant du soutien scolaire, des stages de révision, des Périodes de Formation en Entreprises (PFE), des stages de formation ...;
- la formation et les rémunérations d'heures des membres des équipes éducatives;
- les demandes d'équipement lourds et d'équipements informatique ou vidéo;
- les projets de vacances, de loisirs, les projets se limitant à des sorties scolaires et ceux dont l'objectif consiste à financer un voyage sans autre finalité. Un voyage culturel, touristique, linguistique, sportif...

ne suffit pas à constituer un projet éducatif global recevable au regard des objectifs de l'opération.

- les projets qui se réduiraient à participer à une manifestation organisée par ailleurs (compétition sportive, concours, rallye) ou à une opération « clé en main »;
- les projets se limitant à l'application stricte des directives ministérielles et ne correspondant pas aux critères de l'opération.

1.3. Examen de la demande

1.3.1. Lorsque la demande de subvention est inférieure à 2000€

Les dossiers de demande de subvention feront l'objet d'une instruction administrative conforme aux critères du présent règlement du programme et d'un vote en commission permanente. Un compte-rendu d'information sera présenté au comité de validation régional.

Les dossiers pourront être déposés jusqu'au mois de mars de l'année scolaire visé afin de permettre une instruction tout au long de l'année scolaire.

Dans le cas d'une instruction favorable, une notification d'attribution d'aide est envoyée à l'établissement, pour chaque projet, ainsi qu'une de demande de versement de subvention pré remplie qui devra être retournée dans les meilleurs délais à l'Unité Lycées de la Région.

1.3.2. Lorsque la demande de subvention est supérieure à 2000€

a) Le comité de validation :

Les dossiers de demande de subvention recueillis à l'occasion du lancement d'appels à projets seront soumis pour avis à un comité régional de validation composé de conseillers régionaux, de représentant-e-s des rectorats, des fédérations de parents d'élèves et des chefs d'établissements, de représentant-e-s du Conseil Régional des Jeunes et d'experts.

b) Le comité de validation peut émettre quatre avis :

- **un avis de rejet** : si le projet ne correspond pas aux critères définis dans le règlement de l'opération.
- **un avis de report** : correspond à un projet qui doit être davantage mûri dans la perspective d'une présentation à une session ultérieure.
- **un avis favorable sous réserve** : suspend l'aide à la communication d'éléments complémentaires par le lycée,
- **un avis favorable** : le projet est alors soumis au vote de la commission permanente.

Dans le cas d'un vote favorable de la commission permanente, une notification d'attribution d'aide est envoyée à l'établissement, pour chaque projet, ainsi qu'une de demande de versement de subvention pré remplie qui devra être retournée dans les meilleurs délais à l'Unité Lycées de la Région.

1.4. Valorisation des projets

Une rencontre pourra être organisée par la Région Île-de-France afin d'offrir aux jeunes et aux équipes éducatives, un moment de partage culturel autour de la réalisation de leurs projets.

Les établissements pourront être amenés à accueillir des équipes chargées de réaliser une évaluation globale du dispositif.

La Région se réserve le droit de refuser les dossiers de candidature d'un établissement qui n'aurait pas réalisé le compte-rendu d'exécution de son (ou ses) projet(s) aidés au cours des années scolaires précédentes. La Région met à disposition des dossiers de suivi-type pour guider les établissements.

Afin de leur donner une réelle visibilité et de diffuser largement l'information, les actions éducatives des établissements devront faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'établissement dans l'année. Les établissements associeront les représentants de la Région aux événements, manifestations et restitutions des actions éducatives.

ANNEXE 2 : REGLEMENT D'INTERVENTION DU PROGRAMME ACTIONS LYCEENNES

1.1. Objectifs du programme

La Région Ile-de-France souhaite susciter et développer la capacité d'initiative et de création des lycéen-ne-s francilien-ne-s et leur participation à la vie de leur établissement et faire connaître les initiatives prises en ce sens par une aide technique et financière. Cette démarche contribue à favoriser l'apprentissage de la responsabilité dans la conduite de projet, le travail en réseau, l'organisation du travail d'équipe et la prise en compte de la réalité de terrain.

L'expérience de la Région en matière de soutien aux projets des lycéen-ne-s et le contexte nouveau issu de la consultation « Paroles de lycéen-ne-s » qui tient compte aussi du déploiement de médiateurs culturels dans les lycées franciliens, conduit à élargir le programme « Actions lycéen-ne-s » sous forme de différents dispositifs.

1.2 Modalités du programme et personnes éligibles

Le programme prend la forme d'un unique appel à projets pour soutenir les projets présentés par un groupe constitué six lycéen-ne-s au minimum.

- les projets en lien avec la thématique culture émanant de lycéen-ne-s d'un établissement disposant d'un médiateur culturel référent, Ces projets sont élaborés avec l'accompagnement d'un médiateur culturel référent.
- les projets, proposés par les Conseils de la vie lycéenne (CVL), les Maisons des lycéens (MDL) et les foyers socio-éducatifs (FSE) des lycées franciliens et ayant trait à la vie lycéenne, en lien avec l'objet de ces instances, **personnes éligibles** : Conseil de la vie lycéenne (CVL), Maison des lycéens (MDL), Foyer socio-éducatif (FSE)
- les projets concernant la lutte contre les discriminations, le développement durable, le sport, les actions sur le quartier et la ville. Sont éligibles les lycéen-ne-s des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) et des établissements d'enseignement agricole relevant de la compétence de la Région et des lycées privés sous contrat d'association, situés en Ile-de-France. Un responsable de projet est désigné pour l'attribution de l'aide régionale.
- les projets émanant des délégués des Conseils Académiques à la Vie Lycéenne (CAVL) et les projets visant à impulser une dynamique territoriale inter-CAVL. **Personnes éligibles** : les projets doivent être proposés par les élèves délégués de chaque Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL).

Ce volet vise à faciliter les interventions des élus du CAVL au sein des différents lycées de leur académie et à donner de la valeur à l'engagement des délégués en les associant au processus de définition des actions régionales en direction des lycées.

- **Projet CAVL**

La démarche vise de permettre aux membres des CAVL de renforcer leur rôle dans les établissements, à accompagner le développement de la vie lycéenne, l'accès à la culture,...

- **Projet inter CAVL**

Afin d'impulser une dynamique régionale, les membres des trois CAVL ont la possibilité d'échanger avec les délégués d'autres CAVL. Cette démarche doit notamment contribuer à mieux diffuser l'information sur la vie lycéenne et les actions régionales.

1.4 Projets éligibles :

Sont éligibles tous les projets, notamment inter-établissements, susceptibles d'être portés par un groupe de lycéen-ne-s visant à remplir l'objet du volet concerné, à savoir :

- des projets culturels s'adressant aux élèves de l'établissement
- des projets d'animation de la vie lycéenne, du sport, en rapport avec l'objet du Conseil de la Vie Lycéenne, de la Maison des lycéens ou du Foyer Socio-éducatif
- des projets visant à renforcer le rôle des délégués des CAVL au niveau académique et inter-académique.

Le soutien portera sur des projets d'information, de développement d'outils de communication notamment s'adressant aux CVL, ou d'action pouvant contribuer à la formation de représentants de leurs pairs.

- des projets qui concernent des sujets citoyens : la lutte contre les discriminations, le développement durable, le sport, les actions sur le quartier et la ville.

Les porteurs du projet doivent être les initiateurs et les concepteurs du projet, ils en assurent la responsabilité.

Un projet ayant déjà bénéficié d'une aide au titre de ce dispositif et reconduit à l'identique n'est pas éligible. En revanche, les projets évoluant d'année en année sont éligibles.

Seront seuls recevables les projets pour lesquels un dossier complet aura été transmis à la Région Ile-de-France. Tout dossier devra comporter le visa obligatoire du proviseur de l'établissement, ainsi que l'avis motivé du proviseur lorsque le projet a pour cadre le lycée.

Une autorisation parentale est obligatoire pour tous les membres du projet signée du père ou de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale.

Concernant les projets des délégués académiques à la vie lycéenne, les dossiers doivent comporter l'avis du responsable au niveau rectoral du CAVL.

1.5 Modalités de l'aide :

Montant de l'aide

L'aide financière est accordée sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée par les candidats. Le taux maximum est de 80% des dépenses éligibles.

Au titre des 3 premiers volets le montant maximum de l'aide est de 2 500 € par projet, avec un montant maximum de 10 000 € par année scolaire et par établissement.

Au titre des projets des délégués académiques à la vie lycéenne, deux modalités sont prévues :

-concernant les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'un CAVL, le montant maximum est de 4 000 €, par année scolaire,

-concernant les projets proposés par les élèves délégués dans le cadre d'une démarche régionale inter-CAVL, regroupant les trois académies, le montant maximum est de 8 000 €, par année scolaire.

Dépenses éligibles

L'aide couvre les dépenses d'organisation et/ou de réalisation des projets retenus :

- les frais de fonctionnement de la structure liés à la réalisation du projet ;
- les achats de fournitures et de petits matériels pédagogiques ou éducatifs ;
- les dépenses liées aux sorties ou voyages pédagogiques lorsque ceux-ci sont la condition de la réalisation du projet et s'ils s'inscrivent dans l'un des objectifs du dispositif ;
- les coûts d'intervenants et d'organismes spécialisés ;
- les dépenses liées à la réalisation de stages culturels, d'ateliers éducatifs liés au projet... ;
- le coût de réalisation de documents imprimés, audiovisuels ou numériques ;
- les frais d'organisation de manifestations.

Sont notamment exclues les dépenses correspondant à :

- des projets de vacances, de loisirs, sans autre finalité.

Versement de la subvention

Quel que soit le volet auquel le projet se rapporte, l'aide est versée à l'établissement qui se charge de gérer les différents aspects financiers du projet.

Cette aide est versée en une fois après décision d'attribution par la Commission permanente. En cas de non réalisation du projet ou d'excédent financier par rapport au budget prévisionnel, le bénéficiaire et le lycée s'engagent à rembourser la Région Ile-de-France.

1.6 Examen de la demande d'aide

Les demandes d'aides sont examinées par un comité régional de validation qui émet un avis sur leur recevabilité.

Ce comité de validation comprend les membres suivants ayant voix délibérative :

- le (ou la) vice-président(e) chargé(e) des lycées et des politiques éducatives, qui le préside,
- le (ou la) président(e) de la commission des lycées et des politiques éducatives,
- des conseillers régionaux désignés par la commission permanente à la proportionnelle des groupes politiques du conseil régional.

Le comité de validation comprend également des membres à voix consultative appartenant à la communauté éducative. Un représentant du CAVL de chaque académie y siège.

Les responsables de projet dont les dossiers sont conformes au règlement de l'opération sont auditionnés par le comité de validation. Cette modalité constitue une étape importante dans la conduite du projet ; elle a un caractère particulièrement formateur. Le Comité Régional de validation se réunira au moins deux fois par an.

La présence au Comité de Validation est obligatoire sous peine de non attribution de l'aide régionale. Les projets déposés ne pourront être modifiés après leur dépôt sauf circonstance exceptionnelle et après accord du Comité Régional de validation.

Les projets sont appréciés notamment en fonction de la motivation des candidats, de leur initiative, des potentialités du projet, du contexte socioprofessionnel ou local dans lequel il s'inscrit, de son utilité sociale, de son impact local et pour les projets des délégués académiques à la vie lycéenne, de l'impact du projet sur les responsabilités qui lui incombent.

Les projets ayant reçus un avis favorable du comité de validation sont proposés au vote de la commission permanente la plus proche.

1.7 Valorisation des projets

La Région se réserve le droit de refuser les dossiers de candidature d'un établissement qui n'aurait pas réalisé le compte-rendu d'exécution de son (ou ses) projet(s) aidés au cours des années scolaires précédentes. La Région met à disposition des dossiers de suivi-type pour guider les établissements.

Afin de leur donner une réelle visibilité et de diffuser largement l'information, les actions éducatives des établissements devront faire l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'établissement dans l'année. Les établissements associeront les représentants de la Région aux événements, manifestations et restitutions des actions éducatives.

1.8 Modalités de suivi et d'évaluation :

Un dossier de suivi et d'évaluation est exigé pour chaque projet aidé, retraçant l'avancement de la réalisation du projet et justifiant les dépenses couvertes par l'aide financière du conseil régional.

Ce dossier de suivi devra être communiqué à la Région Ile-de-France au plus tard six mois après la réalisation du projet.

Le responsable de projet, bénéficiaire d'une aide du Conseil Régional d'Ile-de-France, s'engage sur l'honneur à utiliser la somme allouée à la réalisation de son projet.

Dans le cas où le dossier de suivi ne serait pas adressé à la Région d'Ile-de-France dans les six mois suivant la date du déroulement du Comité Régional de validation, un courrier de réclamation sera adressé au responsable du projet.

Une procédure de demande de remboursement de l'aide régionale peut être mise en œuvre en cas de persistance du non renvoi du dossier de suivi.

En cas de non-réalisation du projet ou d'excédent financier par rapport au budget, le lauréat et le lycée s'engagent à rembourser la Région Ile-de-France.

Les lauréats s'engagent à participer à l'information des autres lycéens de leur commune et à la communication qui sera organisée sur leur projet. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative du programme régional. Vos données pourront éventuellement être transmises à des tiers afin de vous inviter à participer à des actions de promotion. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Correspondante Informatique et Libertés de la Région Ile-de-France, Unité Affaires Juridiques, 35 boulevard des Invalides 75007 Paris.

ANNEXE 3 : REGLEMENT D'ATTRIBUTION RELATIF A L'ORGANISATION DES SELECTIONS REGIONALES DES OLYMPIADES DES METIERS

1.1. Contexte et objectifs

L'ensemble des sélections des Olympiades des Métiers se déroule en 3 phases et se déroule sur 2 années: l'organisation des sélections régionales par métier visant à sélectionner les meilleurs candidats qui constitueront les équipes régionales des métiers, dont l'équipe régionale francilienne (année n), les finales nationales, organisées par une Région, et qui permettront de constituer l'équipe nationale (début d'année n+1) | finale internationale, qui se déroule en septembre de l'année n+1.

Les sélections régionales sont organisées au sein des établissements supports, lycées ou Centre de Formation d'Apprentis (CFA) qui organisent la sélection des candidats, les épreuves (mise à disposition d'équipement, matériel, matière d'œuvre et outillage nécessaires), le bon déroulement des jurys, un expert technique étant responsable de chaque métier.

La Région coordonne l'organisation des sélections régionales des Olympiades des Métiers en soutenant financièrement les établissements supports.

La Région prend en charge toute la communication et l'organisation de l'événementiel (remise des médailles par le Président du Conseil Régional). Afin de préparer les candidats régionaux aux épreuves nationales, elle offre aux lauréats un stage d'entraînement physique et mental.

1.2. Eligibilité

Bénéficiaires :

Sont éligibles les organismes gestionnaires des Centres de formation d'Apprentis (CFA) ayant signé une convention portant création du CFA avec la Région Ile-de-France et les lycées franciliens en capacité d'organiser les sélections régionales pour un ou plusieurs métiers figurant dans la liste des métiers retenus pour les sélections des olympiades.

Dépense :

Sont éligibles:

- ✓ les frais de restauration, le jour de l'épreuve, des personnels directement impliqués dans les travaux relatifs à l'opération, candidats et jurys pour un maximum de 20 € par personne, sur présentation des factures.
- ✓ Une participation au frais de matière d'œuvre un maximum de 100 € par candidat pour un maximum de 10 candidats par métier (ou 10 binômes lorsque le métier l'exige), sur présentation des factures.
- ✓ Si l'épreuve se déroule à l'extérieur de l'établissement, la prise en charge des frais de déplacements, de mise en œuvre et remise en état sera prise en charge à 50% plafonnée à 10 000 €, sur présentation des factures.

Ne sont pas éligibles les frais liés à l'organisation des épreuves sur plus d'une journée pour un métier.

1.3. Modalités d'aide

Le montant de la subvention régionale est calculé sur la base d'un budget prévisionnel détaillé, présenté à la Région, avant la date des épreuves et faisant apparaître les cofinancements.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Région, le montant du soutien régional est calculé sur le budget hors taxes, sauf si l'organisme justifie qu'il ne récupère pas la TVA ou n'est pas éligible au fonds de compensation de la TVA. Dans ce cas le calcul du soutien régional s'effectue sur la base d'un budget «TVA incluses ».

Le versement de l'aide se fera en une fois, sur présentation d'un bilan de l'action. Les justificatifs des frais devront être apportés.

La subvention est attribuée par la Commission permanente.

ANNEXE 4 : REGLEMENT D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJET « OUVERTURE SOCIALE »**Objet du dispositif :**

Le présent appel à projet a pour objet de soutenir les projets des associations et des établissements d'enseignement supérieur qui visent à préparer les élèves des voies générales, technologiques ou professionnelles aux exigences de l'enseignement supérieur.

La priorité sera donnée aux projets qui concernent les élèves des lycées bénéficiaires de la Dotation Solidarité (DS)

Ces actions peuvent donner lieu à une convention pluriannuelle. Cependant les subventions sont attribuées pour une année scolaire.

Modalités du dispositif :

Un appel à projets sera lancé au début d'année. La liste des projets retenus sera votée en Commission Permanente pour un démarrage des actions en septembre.

Personnes éligibles :

Sont éligibles à l'attribution d'une subvention:

- Les établissements d'enseignement supérieur,
- Les personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Projets éligibles :

Sont éligibles les projets

- d'accompagnement à la scolarité (renforcement disciplinaire, acquisition d'une solide culture générale, acquisition d'une méthodologie de travail personnel, formation à la recherche documentaire, entraînement à la prise de parole et l'exposé oral etc.)

Public Concerné :

Les projets concernent les lycéens des trois voies d'enseignement scolarisés dans les EPLE ou les lycées privés sous contrat d'association situés en Région Île-de-France.

Une priorité sera donnée aux lycées bénéficiant de la dotation de solidarité régionale (DS). Un même bénéficiaire peut porter un ou plusieurs projets. Les actions soutenues doivent obligatoirement faire l'objet d'un accord de(s) établissement(s) concernés et faire l'objet d'une présentation en conseil d'administration.

Modalités de l'aide :

Le montant de la subvention régionale s'élève à 80 % maximum des dépenses éligibles calculées sur la base du budget prévisionnel de l'action présentée par le candidat.

Ce montant est limité à 50 000 € par an et par projet.

Dépenses éligibles :

L'aide financière est destinée à couvrir les dépenses d'organisation ou de réalisation des projets visant à la prise en charge de lycéens dès la classe de seconde.

Les types de dépenses pris en compte pour l'octroi d'une subvention doivent être en rapport direct avec les objectifs du projet, par exemple :

- les interventions de professionnels et de conférenciers ;
- les déplacements de groupes d'élèves et leurs accompagnateurs ;
- l'achat de documents et d'abonnements ;
- la mise à disposition d'outils de communication et d'abonnements ;
- les frais de visite à des manifestations culturelles, à des expositions, conférences ;
- des frais d'assurances ;

Sont exclues les dépenses correspondant à :

- des projets de vacances, de loisirs, ne répondant pas à la finalité du présent dispositif ;
- les cours particuliers payants et les entretiens individuels payants ;

Versement de la subvention :

La subvention est versée après délibération d'attribution par la commission permanente dans le respect des règles posées par le règlement budgétaire et financier (RBF) de la Région.

Ce versement est subordonné à la signature d'une convention avec l'attributaire.

Modalités de suivi et d'évaluation :

Un dossier de suivi et d'évaluation est exigé pour chaque projet aidé, retraçant l'avancement de la réalisation du projet et justifiant les dépenses couvertes par l'aide financière du conseil régional.

La fourniture de ce dossier par le bénéficiaire est nécessaire en cas de reconduction du projet.